CONSEIL MUNICIPAL DE BRON

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2026

PROCÈS-VERBAL

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATION N° 1 : 8
COMMUNICATION
Rendu compte des décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 20260409DEL2 du 9 avril 2026
RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

DÉLIBÉRATION N° 2 : 9
GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Règlement intérieur du Conseil Municipal de la Ville de Bron
RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

DÉLIBÉRATION N° 3 : 16
ADMINISTRATION GENERALE
Commissions municipales - Création
RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

DÉLIBÉRATION N° 4 : 17
GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Commissions municipales - Désignation des membres
RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

DÉLIBÉRATION N° 5 : 19
ADMINISTRATION GENERALE
Commission de délégation de service public - Dépôt des listes
RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

DÉLIBÉRATION N° 6 : 20
COMMANDE PUBLIQUE
Commission de délégation de service public - Désignation des membres titulaires et suppléants
RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

DÉLIBÉRATION N° 7 : 21
GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Commission Consultative des Services Publics Locaux - Fixation du nombre, désignation des membres et approbation des règles de fonctionnement
RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

DÉLIBÉRATION N° 8 : 23
FINANCES
Budget principal de la Ville de Bron - Compte de gestion 2025
RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

DÉLIBÉRATION N° 9 : 25
FINANCES
Budget principal de la Ville de Bron - Présentation du compte administratif 2025, du bilan des acquisitions et cessions immobilières 2025
RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

DÉLIBÉRATION N° 10 : 30
FINANCES
Budget principal de la Ville de Bron - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

DÉLIBÉRATION N° 11 : 31
FINANCES
Budget annexe du Cinéma Les Alizés - Compte de gestion 2025
RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

DÉLIBÉRATION N° 12 : 32

FINANCES
Budget annexe du Cinéma Les Alizés - Présentation du compte administratif 2025 et du rapport annuel du délégataire
RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

DÉLIBÉRATION N° 13 : 34
FINANCES
Budget annexe du Cinéma Les Alizés - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

DÉLIBÉRATION N° 14 : 35
GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Désignation de représentants du Conseil Municipal pour l'association Bron-Cumbernauld
RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

DÉLIBÉRATION N° 15 : 36
GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Désignation de représentants du Conseil Municipal Comité Bron Grimma Echanges franco-allemands
RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

DÉLIBÉRATION N° 16 : 37
GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Désignation de représentants du Conseil Municipal - Association des Amitiés Européennes « Bron/Weingarten »
RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

DÉLIBÉRATION N° 17 : 38
GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Désignation de représentants du Conseil Municipal - Association Talavera de la Reina
RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

DÉLIBÉRATION N° 18 : 39
GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein du réseau AURA - SYUNIK
RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

DÉLIBÉRATION N° 19 : 40
GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Désignation de représentants du Conseil Municipal - Association du Fort de Bron
RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

DÉLIBÉRATION N° 20 : 41
GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Désignation de représentants du Conseil Municipal - Fédération Multi-services développement
RAPPORTEUR : M. EMMANUEL MAILLET

DÉLIBÉRATION N° 21 : 42
GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Désignation de représentants du Conseil Municipal - Culture Education Formation Individualisée (CEFI)
RAPPORTEUR : M. EMMANUEL MAILLET

DÉLIBÉRATION N° 22 : 43
GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Désignation de représentants du Conseil Municipal - Association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône
RAPPORTEURE : MME PATRICIA BENZEKRY

DÉLIBÉRATION N° 23 : 44
GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Désignation de représentants du Conseil Municipal - Unité de Formation et de Recherche d'Anthropologie et de Science Politique de l'Université Lumière Lyon 2 (UFR)
RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

DÉLIBÉRATION N° 24 : 45
GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Désignation de représentants du Conseil Municipal - Institut de la Communication de l'Université Lumière Lyon 2

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

DÉLIBÉRATION N° 25 : 46
GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Désignation de représentants du Conseil Municipal - IUT de l'Université Lumière Lyon 2
RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

DÉLIBÉRATION N° 26 : 47
GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Désignation d'un représentant du Conseil Municipal - Société Publique Locale « Le Service Funéraire »
RAPPORTEURE : MME MARTINE CHAREYRE

DÉLIBÉRATION N° 27 : 48
GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Désignation de représentants du Conseil Municipal - Société Un, Deux, Toits, Soleil
RAPPORTEUR : M. HERVE THIBAUD

DÉLIBÉRATION N° 28 : 49
GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Désignation de représentants du Conseil Municipal au CEREMA
RAPPORTEUR : M. HERVE THIBAUD

DÉLIBÉRATION N° 29 : 50
FINANCES GARANTIE D'EMPRUNT
Demande de garantie partielle d'emprunt par CDC Habitat - Construction neuve de 8 logements route de Genas
RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

DÉLIBÉRATION N° 30 : 52
CITOYENNETE
Convention de partenariat entre la Ville de Bron et l'association mémorielle Le Souvenir Français
RAPPORTEUR : M. STEPHANE GENIN

DÉLIBÉRATION N° 31 : 56
VIE ASSOCIATIVE
Attribution des subventions aux associations et aux organismes pour l'année 2026
RAPPORTEURE : MME LAURENCE MARTEL

DÉLIBÉRATION N° 32 : 58
ENVIRONNEMENT
Subventions pour l'acquisition de dispositifs de récupération d'eau de pluie en 2026
RAPPORTEUR : M. HERVE THIBAUD

DÉLIBÉRATION N° 33 : 59
HABITAT
Désignation des membres de la commission communale d'attribution des logements communaux
RAPPORTEURE : MME PATRICIA BENZEKRY

DÉLIBÉRATION N° 34 : 61
FONCIER
Désaffectation et déclassement d'une partie du terrain cadastré B 1151 situé avenue Ferdinand Buisson
RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

DÉLIBÉRATION N° 35 : 65
PERSONNEL
Mise en place d'un dispositif d'action sociale - Attribution des titres restaurant
RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

DÉLIBÉRATION N° 36 : 67
PERSONNEL
Tableau des emplois - Modifications
RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

DÉLIBÉRATION N° 37 : 68

ENVIRONNEMENT
Attribution d'une subvention à la Fédération Française de l'Aéronautique pour soutenir l'exploitation d'un avion électrique pour l'apprentissage du pilotage sur l'aéroport Lyon-Bron
RAPPORTEUR : M. HERVE THIBAUD

DÉLIBÉRATION N° 38 : 71
VIE DE LA COMMUNE
Parrainage de 4 ceps de vigne dans le cadre du 150ème anniversaire du Vinatier - Psychiatrie universitaire Lyon Métropole
RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 18 juin 2026 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville le 24 juin 2026 à 17 h 30 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Intervention de M. le Maire

Bonjour à toutes et à tous. Soyez les bienvenus pour ce nouveau Conseil Municipal.

Je procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal, après avoir rappelé que les conseillers disposant d'un pouvoir doivent le signaler et le remettre à l'administration si cela n'a pas déjà été fait.

Membres présents :

M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET-REYNAUD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, M. Emmanuel MAILLET, Mme Laëtitia PEPINO (jusqu'à 19h50), Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Eric AHIALEY KOSSI, Mme Alexcia COULY, M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI, Mme Aline CONCHONNET, Mme Dalila KAABECHE, Mme Hélène QUINQUETON

Membres présents par procuration :

Mme Muriel ROBIC, pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Christiane RIVOIRE, pouvoir à M. Marc DUBIEF
M. Michel CHAVALARD, pouvoir à Mme Marie ANDREANI
Mme Muriel NEMOZ, pouvoir à Mme Patricia BENZEKRY
Mme Elodie CHAZELLE, pouvoir à M. Eric AHIALEY KOSSI
M. Alexis CREUSEVEAU, pouvoir à M. Fabien DUFFIT-DALLOZ

Membres absents :

M. René SIMILLON
M. Fatih DEMIRAY
M. Hervé LEQUIN
Mme Laëtitia PEPINO à partir de 19h50

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h30.

Avant de débuter les délibérations, le Conseil Municipal est invité à procéder à la désignation du secrétaire de séance avec un vote à main levée. Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Eric AHIALEY KOSSI.

Le Conseil Municipal vote à l'UNANIMITÉ la désignation de M. Eric AHIALEY KOSSI, secrétaire de séance.

Intervention de M. le Maire

Des opérations de vote étant prévues à l'ordre du jour de ce Conseil, il convient de procéder, comme à chaque fois, à la nomination de deux assesseurs.

Donc, nous allons désormais procéder à la nomination des deux assesseurs par vote à main levée pour assister le secrétaire de séance. Je vous propose de désigner deux assesseurs, un dans notre liste, donc Stéphane GENIN.

Pour la liste « Gauche sociale, écologique et citoyenne », est-ce que vous avez un nom ? Patrice BADARD ? Ok.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Stéphane GENIN et Patrice BADARD sont donc désignés comme assesseurs.

Monsieur le Maire propose ensuite d'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 9 avril et 23 avril 2026, qui ont été communiqués aux conseillers.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Aucune.

On va procéder au vote. Donc, pour le Conseil Municipal du 9 avril, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Procès-verbal adopté.

Pour la séance du 23 avril, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Procès-verbal adopté.

Le Conseil Municipal APPROUVE À L'UNANIMITÉ les procès-verbaux des 9 avril et 23 avril 2026.

DÉLIBÉRATION N° 1 :

COMMUNICATION
Rendu compte des décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 20260409DEL2 du 9 avril 2026

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Aucune.

On prend donc acte de cette communication.

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 2 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Règlement intérieur du Conseil Municipal de la Ville de Bron

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Mesdames et Messieurs.

En application de l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit, dans un délai de six mois suivant son installation, établir son règlement intérieur.

Celui-ci a vocation à préciser le fonctionnement et l'organisation du Conseil Municipal et des commissions thématiques, dans le respect des dispositions législatives ou réglementaires.

Le Conseil Municipal ayant été installé le 21 avril 2026, il vous est donc proposé d'adopter le règlement intérieur pour la mandature 2026-2032.

En conséquence, je vous demande de l'adopter.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Madame DOYELLE, puis après Madame QUINQUETON.

Madame DOYELLE, c'est à vous.

Intervention de Mme Manon DOYELLE

Je vous remercie. Nous avons reçu une nouvelle version du règlement intérieur du Conseil Municipal de Bron il y a quelques jours, sans proposition de réunion de travail, comme cela se fait dans d'autres collectivités d'ailleurs. Selon votre Directeur de Cabinet, Monsieur le Maire, une réunion devait être proposée à l'opposition, mais le mail n'est jamais parti. C'est fâcheux, mais soit, cela arrive. Mais dans ce cas, pourquoi ne pas avoir reporté cette délibération après avoir effectivement organisé cette fameuse réunion ?

En commission transitoire, il nous a été indiqué que ce nouveau règlement n'apporte que très peu de changements vis-à-vis du précédent. Il nous a donc été proposé, plutôt que d'aborder le sujet dans ce temps dédié aux explications sur les délibérations, dont le règlement fait partie, un échange en début de semaine avec les présidents de groupes si nous avions des questions. Et nous en avions de nombreuses même, des propositions également. Nous les avons longuement discutées avec votre majorité et les services. Le Cabinet devait revenir vers nous avant ce Conseil pour apporter des éclairages nécessaires et des réponses à nos demandes. Nous n'avons rien reçu. Ce n'est pas la première fois, mais le sujet ne mérite-t-il qu'un silence ?

Peu de changements nous a-t-on dit. Nous passons pourtant d'un règlement de 10 à 18 pages, il y en a donc quelques-uns et pas des moindres, en particulier celui sur l'expression des élus. Nous passons de 5 à 2 minutes de temps de parole par conseiller par délibération. Mieux, les groupes ont désormais 5 minutes au plus alors qu'ils n'avaient pas de maximum lors du précédent mandat. A titre d'exemple, pour notre groupe, c'est donc une réduction aux trois quarts avec 5 minutes autorisées contre 20 minutes préalablement si nous additionnons celles de chaque conseiller.

En expression écrite, désormais, les tribunes doivent intégrer le nom des groupes et de l'ensemble des conseillers qui les composent dans les signes attribués, soit 1 600 pour notre groupe, une belle réduction qui n'est pas expliquée et qui ne résulte pas d'un manque de place puisque le Bron'jour n'a pas changé de format. Plus grave, un chapitre entier a disparu du règlement intérieur, celui qui s'intitule « *la participation des associations et des habitants à la vie municipale* », dans lequel on retrouve l'article 27 qui concerne la création, la composition et les modalités de fonctionnement des conseils de quartier, mais aussi l'article 28 « *expression des associations lors des séances du Conseil Municipal* », article qui prévoit que les associations puissent demander à l'avance une prise de parole et être informées des ordres du jour et des Conseils. Face à notre étonnement, votre Directeur de Cabinet nous a répondu que ces articles n'avaient pas été utilisés durant le précédent mandat et que vous préfériez garder dans le RI les plus utiles seulement, et que les associations pourront toujours prendre la parole si l'un de nos groupes demande une suspension de séance idoine, suspensions qui, elles, ne peuvent pourtant excéder 10 minutes

par groupe et par séance. Pourtant, l'article 28 précise un point qui vous oblige : le droit à l'information des associations, de recevoir les convocations et l'ordre du jour des Conseils. Bien sûr, pour qu'elles interviennent, faut-il encore qu'elles connaissent ce droit et la tenue des Conseils Municipaux. Quand bien même aucune d'entre elles n'aurait exercé son droit à venir prendre la parole en Conseil, cela signifie-t-il que c'est inutile ?

Dans le même temps, nous avons pourtant un article 6 beaucoup plus détaillé qu'auparavant sur l'accès et la tenue du public, qui nous précise d'ailleurs que les parapluies, les cannes et les valises ne seront pas acceptés. Par chance, une dérogation sera, je cite : « *accordée aux personnes en situation de handicap* ». Les citoyens et les responsables associatifs apprécieront la notion d'article utile. Enfin, on nous explique qu'il s'agit d'harmoniser avec d'autres collectivités. Là, je vous rejoins, on retrouve la même volonté de brider la parole des oppositions à la Métropole.

Mais pourquoi avoir modifié le règlement lors du renouvellement de votre mandat ? Celui qui avait cours durant les six années écoulées était pourtant conforme au Code Général des Collectivités Territoriales et semblait donc vous convenir.

Alors, en l'absence de réponse préalable, nous vous indiquons ici nos demandes : la possibilité d'une intervention préalable de 5 minutes maximum permettant une expression d'actualité sans digression sur les délibérations, comme prévu dans le RI ; une minute d'explication de vote hors temps de parole du groupe ; la retransmission des Conseils Municipaux en live ou a minima en replay, comme cela se fait dans de nombreuses communes. Pour les questions financières que cela soulève, nous nous contenterions largement d'une simple caméra fixe, nous ne demandons pas une captation aussi conséquente que celle du Conseil d'installation. Et sinon, comment filmer certaines interventions, comme permis dans ce règlement, si votre DGS siège à vos côtés et non derrière comme avant 2020, ce qui permet de filmer les élus et non les agents ? Nous demandons aussi le rétablissement des articles 27 et 28 du précédent R.I. ; un réajustement du temps de parole par groupe ; et surtout les modalités de publication sur les réseaux sociaux de la Ville, comme cela est de droit, y compris pour l'opposition.

En conséquence, nous vous demandons de reporter cette délibération afin de permettre un vrai travail en concertation avec l'ensemble des groupes politiques qui composent ce Conseil et, a minima, d'obtenir des réponses à nos questions.

Nous serions évidemment ravis d'échanger avec vous, Monsieur le Maire, et de trouver un terrain d'entente sur nos demandes et attentes respectives. A défaut, nous voterons résolument contre cette délibération de modification du règlement intérieur qui freine l'expression démocratique des élus et des citoyens. Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci, Madame DOYELLE. Madame QUINQUETON.

Intervention de Mme Hélène QUINQUETON

Monsieur le Maire, je prends la suite de Manon DOYELLE et je commencerai donc par une question. Vous nous avez laissé quelques jours pour étudier ce document parmi 700 autres pages. oO nous a assuré qu'il n'y aurait pas de dialogue spécifique prévu pour établir une seconde version.

Nous souhaitons qu'on puisse convoquer une commission de travail que vous présideriez au sujet de ce règlement et de le mettre au vote lors d'un prochain Conseil Municipal, ce qui pourrait permettre d'aboutir à une proposition consensuelle.

Est-ce que vous souhaitez me répondre maintenant ou est-ce que vous préférez que je poursuive ?

Intervention de M. le Maire

Poursuivez.

Intervention de Mme Hélène QUINQUETON

Monsieur le Maire, si vous ne souhaitez pas de règlement intérieur consensuel, nous souhaitons voter article par article, ce qui pourrait permettre d'aboutir à une proposition a minima compréhensible pour les Brondillantes et les Brondillants dans le public. Est-ce que c'est possible ?

Intervention de M. le Maire

Non mais, Madame QUINQUETON, finissez votre intervention et je répondrai ensuite de façon globale.

Intervention de Mme Hélène QUINQUETON

Monsieur le Maire, chers collègues, nous pensons qu'il y a des irrégularités dans ce règlement. La limitation du temps de parole des conseillers a été jugée irrégulière par la jurisprudence, notamment lorsque le temps de parole du rapporteur ou du Président de séance, lui, n'est pas limité. Nous déposons donc un amendement en ce sens, simplement pour maintenir le règlement de la mandature précédente sur ce point.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons des désaccords. Dans ce nouveau règlement, les associations perdent un droit d'information préalable et d'intervention lors d'interruptions de séances en Conseil Municipal. Nous proposons également un amendement pour continuer à garantir ce droit aux associations Brondillantes, précieux pour nous élus, précieux pour elles et précieux pour Bron.

Chers collègues, en commission, nombre des réponses qui nous ont été faites relevaient de : « c'est à la discrétion de Monsieur le Maire ». Nous avions déjà interpellé cette assemblée au moment de la délégation de pouvoir en bloc au début du mois d'avril. Ne vous méprenez pas, nous savons bien qui a la majorité de ce Conseil et quelle politique sera appliquée. Parlons clairement, aujourd'hui vous êtes 35 et nous sommes 3. Bien sûr que vous êtes la majorité municipale. Mais pourquoi limiter la qualité des débats avant des votes que vous remporteriez par votre nombre ? Qu'est-ce qui vous inquiète ? Nous nous permettons une alerte démocratique, le Maire qui décide si une association peut être amenée à parler de son sujet pour éclairer le débat de cette assemblée, le Maire qui décide de ne pas répondre aux questions, le Maire qui réduit le temps de parole de ses opposants et de ses opposantes. C'est quoi la suite de cette pratique bien solitaire du pouvoir ?

Monsieur le Maire, chers collègues, nous pouvons faire mieux. Faire mieux avec notamment la mise en place d'une captation vidéo de notre Conseil Municipal et sa diffusion sur le site de la Ville. Après vous avoir sollicité, lors du Conseil d'installation, et sans retour de votre part à ce sujet, nous revenons sur ce sujet primordial à l'animation de la vie démocratique. Nous vous proposons un amendement en ce sens. Voterez-vous pour ou contre la captation et la diffusion du Conseil Municipal en vidéo ?

Monsieur le Maire, chers collègues, nous aurions pu évoquer tant d'autres points qui semblent importants à éclaircir : les précisions du contexte d'un huis clos prononcé sans débat, le droit à la parole en cas de retrait d'un point de l'ordre du jour, le droit de réponse à la fin d'une intervention et la réponse du rapporteur, les délais pour déposer les vœux, la possibilité d'introduire le Conseil par des questions orales, Manon en a parlé, qui d'ailleurs pourraient donner lieu à débat, les demandes de correction à faire figurer au procès-verbal. Bref, la liste est longue, mais c'est normal.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons donc des questions. Pourquoi avoir choisi de réduire le temps de parole à deux minutes lors des interventions ? Pourquoi avoir choisi de retirer le chapitre permettant un accès privilégié aux délibérations du Conseil pour les associations de la Ville ? Pourquoi ne pas filmer et diffuser les Conseils Municipaux ? Et enfin, allez-vous mettre en place une commission provisoire pour l'amélioration du règlement intérieur en représentant la pluralité des conseillers municipaux ?

Monsieur le Maire, à quoi sert un Conseil Municipal si vous prenez toutes les décisions sans laisser la moindre place à l'expression du débat, à l'expression de la nuance, et oui, parfois, à l'expression de la contradiction ? À quoi sert une assemblée délibérante si ses droits sont toujours plus limités ? Vous n'aimez pas nos institutions ? Changez-en ! À la France Insoumise, on propose une Sixième République. Ne vous en faites pas, nous, nous tenons au droit de l'opposition, à la conflictualité des débats, parce que c'est comme ça que fonctionne une démocratie vivante. Merci.

Intervention de M. le Maire

Je retiens votre dernière phrase, Madame QUINQUETON. Vous venez de nous dire que vous êtes pour le conflit, parce que, pour vous, c'est la seule façon de faire avancer les choses, le conflit et la violence, et je crois que là-dessus, on est totalement à l'opposé de vous.

En revanche, ce que je retiens, je vous remercie pour vos amendements parce que ça montre à Madame DOYELLE que vous avez eu la possibilité d'amender, vous avez la possibilité d'apporter des améliorations au texte.

Captation vidéo, la réponse est non, pour deux raisons très simples, premièrement ça a un coût, moi je préfère mettre l'argent ailleurs que dans la retransmission, et puis deuxièmement, quand chacun a pu voir l'utilisation que vous avez pu faire de certaines images vidéo lors du Conseil d'installation, où, en faisant des montages, vous faites dire aux images ce que les images ne disent pas, honnêtement, ça ne donne pas envie de vous laisser les captations vidéo.

Deuxièmement, concernant les associations, il y a ce qu'on appelle la proximité. Toutes les associations, tous les présidents d'associations, ou quasiment tous, ont soit le numéro de mes adjoints, que ce soit l'adjoint au Sport, l'adjoint à la Culture, l'adjointe à la Vie Associative ou autres, ou mon numéro personnel. Donc, je pense que s'il y a un besoin… Pas plus tard que la semaine dernière, il y avait le Président du Volley-ball, que vous connaissez, qui est un ancien élu socialiste et qui était dans mon bureau. Donc la proximité, vous savez, c'est pas parce qu'on enlève cet article, qui n'a d'ailleurs jamais servi pendant 6 ans, qu'on va bâillonner l'expression démocratique des présidents d'associations.

Et enfin, le temps de parole. Il faut quand même rétablir la vérité, Madame QUINQUETON et Madame DOYELLE. L'ancien règlement intérieur permettait une prise de parole de 5 minutes. Là, cette prise de parole de 5 minutes par groupe existe toujours. En revanche, au sein de votre groupe, à vous de partager le temps de parole si vous voulez avoir 3 temps de parole au sein du groupe. A la Métropole de Lyon, quel que soit l'exécutif ou dans toutes les autres assemblées, par groupe, il n'y a qu'une seule prise de parole. Vous imaginez, à la Métropole il y a 150 conseillers, vous imaginez s'il y a, à chaque fois, 150 conseillers qui prennent la parole ? Le Conseil métropolitain durerait trois semaines. Là, c'est pareil. Là, vous avez chaque groupe… quelle que soit la taille d'ailleurs, parce que dans certaines assemblées, le temps de parole c'est en fonction de la taille du groupe. Vrai ou faux ? Merci. Donc là, vous n'êtes absolument pas bâillonnés, Madame QUINQUETON, vous avez le même temps de parole que vos amis écologistes et socialistes, alors que vous êtes moins nombreux. Vous devriez peut-être même nous remercier.

Écoutez, je ne vais pas passer plus de temps. Marc, tu voulais rajouter quelque chose ? Non, c'est bon ? Bon. Écoutez, en tout cas, on a montré qu'on a rédigé ce nouveau règlement intérieur qui datait quand même de 2014, puisque nous ne l'avions pas retouché en 2020, il avait 12 ans. Il s'adapte aussi aux nouveaux modes de communication. Donc, nous l'avons fait ensemble, puisque vous aviez eu la possibilité de l'amender.

On passe donc au vote. Qui est contre ? Du coup, les amendements, il faut présenter ?

Alors, présentez vos trois amendements, enfin, vous en avez déjà parlé, mais allez-y, Madame QUINQUETON, c'est avec un immense plaisir que je vous laisse la parole dans une idée démocratique. Et juste pour finir, en Conseil Municipal, ne dites pas que vous ne pouvez pas vous exprimer. Chaque fois, il y a une vingtaine, une trentaine de délibérations, à vous de prendre la parole. D'ailleurs, vous pouvez prendre la parole chaque fois que nécessaire. Donc, ne me dites pas qu'avec le nouveau règlement, vous n'avez plus le droit à la parole. Honnêtement, ça ne fait quand même pas très crédible. Mais allez-y, prenez le temps, présentez-nous vos trois amendements.

Intervention de Mme Hélène QUINQUETON

Très bien. Merci pour ça. Je vais commencer par celui qui porte modification au niveau de l'article 6, ce qu'on propose c'est bien la captation vidéo du Conseil Municipal. Je vais commencer par l'exposé des motifs, cet amendement met en place une captation audiovisuelle de l'ensemble des séances du Conseil Municipal afin de porter à la connaissance des citoyens et citoyennes les débats et décisions qui y ont lieu. En effet, nous ne pouvons nous satisfaire de la publicisation des débats par la seule présence en séance qui empêche à une grande part des Brondillants et Brondillantes d'y assister, pour de nombreuses raisons, horaires de travail, garde d'enfants, éloignement tant géographique que des institutions, etc., etc. La retransmission audiovisuelle des débats est donc

de nature à ouvrir notre institution à l'ensemble des Brondillantes et des Brondillants et à renforcer le débat démocratique local. Elle permet également aux citoyennes et aux citoyens, n'ayant pas pu assister aux débats, d'en prendre connaissance avant la parution des procès-verbaux de séances qui peut se faire plusieurs semaines après leur tenue, et c'est normal, limitant toutefois la bonne information des citoyennes et des citoyens dans des délais raisonnables. Les retransmissions restent accessibles durant a minima la mandature en cours afin de permettre leur consultation a posteriori. Les conditions de captation individuelles sont par la même occasion précisées. Donc, l'amendement consiste à retirer les paragraphes 5 et 6 de l'article 6. Au sein du titre 2, après l'article 6, un premier article est créé et intitulé « *Captation audiovisuelle des débats* », il est ainsi rédigé : « *Toutes les séances du Conseil Municipal font l'objet d'une captation audiovisuelle afin de porter à la connaissance des citoyens les débats qui s'y tiennent. Elles s'attachent à filmer l'ensemble des conseillers municipaux et veillent à ce que les prises de parole soient audibles. Leur diffusion est assurée sur le site Internet de la Commune et sur tout autre canal jugé pertinent. Dans le cas où la captation est retransmise en différé, la diffusion doit se faire dans un délai maximal de trois jours ouvrés à l'issue de la séance. En cas d'impossibilité, le Maire en informe le Conseil Municipal. Les captations de l'ensemble des séances du Conseil Municipal restent publiques a minima durant la mandature en cours. L'ensemble des captations veillent à ne filmer que les personnalités publiques présentes dans le cadre de leur mandat, c'est-à-dire les conseillers municipaux. Les agents communaux et le public doivent avoir expressément donné leur accord pour leur apparition dans les captations. Dans le cas contraire, une solution technique doit être mise en place ».* Au sein du titre 2, après l'article créé ci-dessus, un second article intitulé « *Captation sonore ou vidéo individuelle* », il est ainsi rédigé : « *Les captations sonores ou vidéos sont également possibles pour les conseillers municipaux, les journalistes et le public. Elles s'attachent à ne filmer que les personnalités publiques présentes dans le cadre de leur mandat, c'est-à-dire les conseillers municipaux. Les agents communaux et le public doivent avoir expressément donné leur accord pour leur diffusion. Ces captations ne pourront être de nature à troubler les délibérations du Conseil Municipal. »* Je vous remercie. On peut mettre au vote.

Intervention de M. le Maire

Pour votre information, nous avions à l'époque demandé des devis. Je n'ai plus le chiffre en tête, mais on pourra le retrouver. On organise 5 ou 6 Conseils Municipaux par an, le devis s'élevait entre 15 et 18 000 €, et ce matin, on m'a donné les chiffres du nombre de personnes qui ont regardé en direct le Conseil d'installation du mois de mars, qui est normalement le Conseil où il y a le plus de monde puisque c'est un Conseil extraordinaire, il y avait une cinquantaine de personnes. Donc, vous qui, à juste titre, regardez avec une grande rigueur l'utilisation des deniers publics, je suis un peu surpris par cette proposition.

On va passer au vote. Qui est pour cet amendement ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? AMENDEMENT REJETÉ.

Votes pour :
LISTE « BRON EN COMMUN »
M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI

LISTE « BRON INSOUMISE»
Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, Mme Dalila KAABECHE

Votes contre :
LISTE « ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JEREMIE BREAUD »
M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, Mme Christiane RIVOIRE, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NEMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, Mme Elodie CHAZELLE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Laëtitia PEPINO, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU

Amendement suivant, Madame QUINQUETON.

Intervention de Mme Hélène QUINQUETON

Je vais donc présenter l'amendement portant modification de l'article 15, au sujet de la durée de temps de parole individuel des conseillers municipaux et conseillères municipales de cette assemblée. Je vais commencer par l'exposé des motifs, cet amendement vise à revenir sur la réduction du temps de parole des conseillers municipaux. En effet, un temps de parole de 2 minutes ne peut sérieusement suffire à l'expression des conseillers municipaux sur les affaires de la Commune. Par ailleurs, le temps de parole fixé à 5 minutes par le précédent règlement apparaissait comme un juste équilibre entre le droit d'expression des conseillers municipaux et le bon déroulement des séances. De plus, la jurisprudence reconnaît comme liberté fondamentale le droit d'expression des conseillers municipaux, selon le Conseil d'État, en décision du 10 avril 2009 en Commune de Vif, et que sa limitation est de nature à méconnaître ce droit, a fortiori lorsque le temps de parole du rapporteur, du Maire et de l'adjoint compétent n'est quant à lui pas limité. Afin de permettre les débats au sein du Conseil Municipal et de garantir le droit d'expression de l'ensemble des conseillers et conseillères municipaux, nous proposons de revenir à un temps de parole fixé à 5 minutes par conseiller municipal et par délibération. Donc, l'amendement consisterait : à la première ligne du 5ème paragraphe, à remplacer « *2 minutes* » par « *5 minutes* », à la seconde ligne du 5ème paragraphe, à supprimer « *ce temps de parole est porté à 5 minutes s'il est demandé au nom du groupe, à l'exception des délibérations relatives aux actes budgétaires pour lesquels le temps de parole est porté à 7 minutes*. » Je vous remercie. Vous pouvez mettre au vote.

Intervention de M. le Maire

Juste pour que je comprenne, sur les délibérations relatives aux actes budgétaires, vous êtes pour 5 ou 7 minutes ?

Intervention de Mme Hélène QUINQUETON

On pense que 5 minutes est une durée cohérente, par conseiller municipal, pour prendre la parole sur tout sujet, ainsi que le présentait le règlement intérieur précédent.

Intervention de M. le Maire

Parce que sur les délibérations relatives aux actes budgétaires, sur proposition, je crois, de Madame MOREL, qui proposait 7, c'est ce qui se faisait lors du mandat précédent, avoir un temps de parole plus important sur ce sujet-là, nous avons accepté cette proposition. Et encore une fois, ne faites pas croire au public que votre temps de parole du groupe est de 2 minutes. Il est de 5 minutes. Ça veut dire que si, sur une délibération, vous êtes la seule à prendre la parole, vous aurez 5 minutes comme au mandat précédent. Et c'est ce qui se fait dans quasiment toutes les assemblées de France, Madame QUINQUETON. Donc honnêtement, je me suis déjà exprimé là-dessus, je pense qu'il y a des délibérations qui sont beaucoup plus importantes et qui touchent au quotidien des Brondillants. On ne va pas passer une heure sur ce règlement intérieur auquel vous avez grandement contribué puisque vous nous avez apporté et vous avez été force de propositions avec ces amendements. Donc, on maintient cette liberté de parole de 5 minutes. A vous de partager ce temps si vous êtes plusieurs à vouloir vous exprimer. Et on accepte, en revanche, de donner plus de temps de parole, comme quoi, sur les délibérations relatives aux actes budgétaires.

On passe au vote. Qui est pour ? Donc, Madame MOREL, vous avez proposé de passer à 7 minutes et finalement…

Intervention de Mme MOREL

Monsieur le Maire, l'amendement proposé par Madame QUINQUETON conserve les 7 minutes pour les documents budgétaires.

Intervention de M. le Maire

Bon, ok. Je pense que là, vous avez perdu tout le monde.

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? AMENDEMENT REFUSÉ.

Votes pour :
LISTE « BRON EN COMMUN »
M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI

LISTE « BRON INSOUMISE»
Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, Mme Dalila KAABECHE

Votes contre :
LISTE « ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JEREMIE BREAUD »
M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, Mme Christiane RIVOIRE, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NEMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, Mme Elodie CHAZELLE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Laëtitia PEPINO, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU

Vous avez un troisième amendement, Madame QUINQUETON.

Intervention de Mme CONCHONNET

Oui, c'est moi qui vais le présenter. Donc, c'est un amendement portant création d'un titre nouveau relatif au droit d'information et d'expression des associations. Donc l'exposé des motifs, cet amendement réintègre le droit aux associations d'être informées des délibérations soumises au Conseil Municipal et de permettre leur expression sur les affaires les concernant. Ces dispositions présentes dans le précédent règlement intérieur visent à reconnaître le rôle des associations et nourrir le débat démocratique local. En effet, les associations sont des actrices essentielles de notre commune, de par les activités qu'elles mettent en place, leur rôle dans la vie et la construction des Brondillants et Brondillantes de tous âges. Mais au-delà, elles ont un véritable rôle démocratique. Elles sont des espaces citoyens et d'éveil aux pratiques démocratiques, développent des liens sociaux, construisent la parole et l'action collective, jouissent d'une expertise du territoire et des besoins des habitants et habitantes. A ce titre, leur droit d'information sur les affaires de la Commune et d'expression lors des séances du Conseil Municipal doit être rétabli. Le droit d'information est également étendu aux associations non Brondillantes qui en font la demande, dans la mesure où certaines peuvent agir sur notre territoire sans que leur siège social n'y soit situé par exemple. Donc l'amendement, après le titre 4 est créé un nouveau titre intitulé « *Participation des associations à la vie municipale* ». Un premier article intitulé « *Information des associations sur les délibérations portées à l'ordre du jour des séances du Conseil Municipal* » est créé au sein de ce titre, l'article est ainsi rédigé : « *Avant chaque séance du Conseil Municipal, les associations Brondillantes ainsi que les associations dont le siège social est situé en-dehors de la Commune et qui en ont fait la demande, reçoivent la convocation et l'ordre du jour avec mention des délibérations dans les mêmes délais que les conseillers municipaux. A leur demande, elles reçoivent les projets des délibérations qu'elles souhaitent consulter avant la séance du Conseil Municipal.* » Un second article intitulé « *Expression des associations lors des séances du Conseil Municipal* » est créé au sein de ce titre, l'article est ainsi rédigé : « *Les associations Brondillantes qui le souhaitent transmettent par écrit au Maire une demande d'inscription pour intervenir dans le débat en précisant l'affaire à l'ordre du jour concernée. Cette demande doit parvenir au Maire au plus tard le jour de la séance du Conseil Municipal avant 12 heures. Les interventions ont lieu à l'issue de la présentation des rapports et avant le débat public du Conseil Municipal au cours d'une suspension de séance décidée par le Maire. La durée des interventions ne doit pas excéder 10 minutes et elles ne peuvent porter que sur l'affaire concernée.* » Merci.

Intervention de M. le Maire

Pour votre information, sont bien publiées sur le site de la Ville, en amont du Conseil Municipal, toutes les délibérations. Donc en fait, ce que vous demandez, on le fait déjà. Donc, je vous remercie de votre intervention.

On passe au vote. Qui vote pour ? D'accord. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? AMENDEMENT REFUSÉ Très bien. Je vous remercie.

Votes pour :
LISTE « BRON EN COMMUN »
M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI

LISTE « BRON INSOUMISE»
Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, Mme Dalila KAABECHE

Votes contre :
LISTE « ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JEREMIE BREAUD »
M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, Mme Christiane RIVOIRE, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NEMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, Mme Elodie CHAZELLE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Laëtitia PEPINO, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU

Maintenant, on vote sur le règlement intérieur dans sa globalité. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée largement.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Votes pour :
LISTE « ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JEREMIE BREAUD »
M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, Mme Christiane RIVOIRE, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NEMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, Mme Elodie CHAZELLE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Laëtitia PEPINO, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU

Votes contre :
LISTE « BRON EN COMMUN »
M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI

LISTE « BRON INSOUMISE»
Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, Mme Dalila KAABECHE

DÉLIBÉRATION N° 3 :

ADMINISTRATION GENERALE
Commissions municipales - Création

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Conformément à l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal.

Par délibération du Conseil Municipal du 21 mars, en attendant la création de celles-ci, vous avez accepté la création d'une commission transitoire.

Maintenant, on va passer aux trois nouvelles commissions :

- commission numéro 1 qui concerne l'administration générale, les finances, les ressources humaines et l'informatique : 15 membres,

- commission numéro 2 qui concerne l'éducation, la culture, le sport, la vie associative, la jeunesse, les affaires sociales, les affaires civiles et la vie citoyenne : 15 membres,

- commission numéro 3 qui concerne l'aménagement du territoire, les politiques territoriales, l'habitat, le patrimoine, le développement durable, le commerce et l'insertion : 15 membres.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir créer ces 3 commissions.

Est-ce qu'il y a des questions, des demandes d'intervention ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 4 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Commissions municipales - Désignation des membres

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Chaque commission comporte 15 sièges. On vous propose proportionnellement aux effectifs de chaque groupe :

- 10 membres pour la liste « Encore plus, toujours mieux »,
- 2 membres pour la liste « Gauche sociale, écologiste et citoyenne »,
- 2 membres pour la liste « Bron Insoumise »,
- 1 membre pour la liste « Agir, unir pour Bron ».

Est-ce qu'on est d'accord avec ça ? On est d'accord.

- Pour la commission numéro 1 :

 . Marc DUBIEF
 . Hervé THIBAUD
 . Stéphane GENIN
 . Alexis CREUSEVEAU
 . Nadia DJELTI
 . Odile LEPINASSE
 . Marie ANDREANI
 . Muriel NEMOZ
 . Laetitia PEPINO
 . Fabien DUFFIT-DALLOZ
 . Lucile MOREL
 . Ledion LAKURIQI
 . Hélène QUINQUETON
 . Aline CONCHONNET
 . Hervé LEQUIN

- Pour la commission numéro 2 :

 . Martine CHAREYRE
 . Valérie BOULARD
 . Muriel ROBIC
 . Pascal MIRALLES-FOMINE
 . Grégory BRUNET
 . Tarik EZ ZAJJARI
 . Laurence MARTEL
 . Alexcia COULY
 . Elodie CHAZELLE
 . Véronique BOUCHER
 . Manon DOYELLE
 . Patrice BADARD
 . Aline CONCHONNET
 . Dalila KAABECHE
 . Hervé LEQUIN

- Pour la commission numéro 3

 . Hervé THIBAUD
 . Nathalie BRAMET
 . Arielle HILLENMEYER
 . Raphaël SULTANA
 . Patricia BENZEKRY

. Michel CHAVALARD
. Emmanuel MAILLET
. Christiane RIVOIRE
. Michel ARACIL
. Samir M'HACHI
. Ledion LAKURIQI
. Patrice BADARD
. Hélène QUINQUETON
. Dalila KAABECHE
. Hervé LEQUIN

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est validé.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 5 :

ADMINISTRATION GENERALE
Commission de délégation de service public - Dépôt des listes

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Il s'agit de créer la commission de délégation de service public qui statuera sur les éventuelles créations de DSP au cours de ce mandat.

Je vous demande :

- **DE FIXER** à 2 minutes, si ça n'a pas été fait, le délai de dépôt des listes auprès du Maire, des titulaires et suppléants.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 6 :

COMMANDE PUBLIQUE
Commission de délégation de service public - Désignation des membres titulaires et suppléants

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Intervention de M. le Maire

Je n'ai pas la liste « Bron en commun », sauf erreur de ma part.

La loi nous oblige à voter par bulletin secret. On va essayer de faire vite. Donc, j'ai reçu toutes les listes.

- La liste « Encore plus et toujours mieux »
 Titulaires :
 . Martine CHAREYRE
 . Marc DUBIEF
 . Tarik EZ ZAJJARI
 . Patricia BENZEKRY
 Suppléants :
 . Muriel ROBIC
 . Muriel NEMOZ
 . Marie ANDREANI
 . René SIMILLION

- La liste « Bron en commun »
 Titulaire :
 . Lucile MOREL
 Suppléant :
 . Patrice BADARD

- La liste « Bron insoumise »
 Titulaire :
 . Hélène QUINQUETON
 Suppléant :
 . Dalila KAABECHE

Vous avez chacun devant vous une enveloppe.

(Vote)

C'est tout bon ? Tout le monde a voté ?

J'appelle le secrétaire de séance ainsi que les deux assesseurs à venir nous rejoindre. Merci.

(Dépouillement)

Merci à vous trois.

Donc le résultat des votes :

- Liste « Encore plus, et toujours mieux » : 33 voix, donc 4 sièges
- Liste « Gauche sociale, écologiste et citoyenne » : 4 voix, donc 1 siège
- Liste « Bron insoumise » : 3 voix, donc 0 siège

Sont élus membres titulaires de la Commission de Délégation de Service Public :

Mme CHAREYRE Martine
M. DUBIEF Marc
M. EZ ZAJJARI Tarik
Mme BENZEKRY Patricia
Mme MOREL Lucile

Sont élus membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public :

Mme ROBIC Muriel
Mme NEMOZ Muriel
Mme ANDREANI Marie
M. SIMILLION René
M. BADARD Patrice

DÉLIBÉRATION N° 7 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Commission Consultative des Services Publics Locaux - Fixation du nombre, désignation des membres et approbation des règles de fonctionnement

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Je vous passe le détail. Il vous est proposé de fixer à 5 le nombre d'élus et à 3 le nombre de représentants d'usagers et des habitants.

On a reçu déjà certains noms, mais pas tous.

Nous avons reçu la liste « Encore plus et toujours mieux » :

- Marc DUBIEF
- Tarik EZ ZAJJARI
- Muriel ROBIC
- Patricia BENZEKRY

Pour l'opposition, on m'a dit qu'il y avait une liste commune ? Parce qu'à ce jour je n'ai reçu qu'une liste « Bron insoumise ». Donc, qui est candidat ?

Donc, pour la liste « Bron insoumise », j'ai :

- Hélène QUINQUETON
- Dalila KAABECHE

C'est ça ? D'accord.

Et pour vous ? Vous m'aviez dit que vous faisiez une liste commune.

Intervention de M. BADARD

On ne dépose pas de liste.

Intervention de M. le Maire

Vous ne déposez pas de liste ? D'accord. Merci.

On fait donc à main levée, on est d'accord ? Ok. Et Madame QUINQUETON, c'est vous qui êtes candidate, c'est ça ? Ok.

Donc, sont élus :

- Marc DUBIEF
- Tarik EZ ZAJJARI
- Muriel ROBIC
- Patricia BENZEKRY
- Hélène QUINQUETON

Pour les trois représentants des usagers et des habitants, les trois noms sont :

- Josiane VINCENT
- Madeleine PICQ
- Jack BERNON

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 8 :

FINANCES
Budget principal de la Ville de Bron - Compte de gestion 2025

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une délibération purement formelle qui consiste à approuver que la comptabilité est juste et que le Trésor public a bien travaillé.

Je vous demande :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion de la Ville, dressé du 1er janvier au 31 décembre 2025 par Madame la responsable du SGC de Bron, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve,

- **D'ADOPTER** le compte de gestion 2025 de la Ville de Bron.

C'est la dernière fois qu'on le fera parce que ça sera embarqué dans le compte administratif l'année prochaine.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des questions, des interventions ? Madame CONCHONNET.

Intervention de Mme Aline CONCHONNET

Monsieur le Maire, Monsieur DUBIEF.

Le groupe « Bron insoumise » s'abstiendra sur les deux délibérations concernant les comptes de gestion de la Commune et du cinéma Les Alizés.

En effet, ce sont deux documents longs, particulièrement techniques, et qui portent sur une année où nous n'étions pas encore élus. Ces deux documents comptables comptent à eux seuls pour 100 des 700 pages que nous avions à examiner en quelques jours pour préparer ce Conseil. Autant vous dire qu'il n'était pas possible de le faire correctement, d'autant plus qu'ils n'ont pas particulièrement été rendus accessibles, et que notre mandat s'insère dans notre vie quotidienne déjà bien occupée par le travail et les tâches familiales.

A ce titre, si vous souhaitez que cette assemblée soit vraiment démocratique, nous vous appelons à la vigilance pour garantir les conditions matérielles nécessaires à un examen correct de ces délibérations par l'ensemble des élus, quelle que soit l'ancienneté de leur mandat ou leurs compétences personnelles. Cela passe par un temps d'examen suffisant avant le Conseil, une note explicative de synthèse, etc.

Alors, dans cette situation, comme nous votons en connaissance de cause et que nous nous estimons redevables de nos votes devant les Brondillantes et Brondillants, nous nous abstiendrons. Mais n'ayez crainte, les Insoumis et les Insoumises apprennent vite, et dès le prochain vote sur des comptes de gestion, nous exercerons là aussi notre contrôle qui ne relève non pas de la défiance, mais bien de la veille saine sur la bonne conduite des finances de la Commune. Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Donc, Madame CONCHONNET, pour que vous puissiez consulter un document, il ne faut pas qu'il dépasse combien de pages ?

Intervention de Mme Aline CONCHONNET

Monsieur BREAUD, vous conviendrez quand même qu'examiner 700 pages en quelques jours, c'est très compliqué. Vous en conviendrez ?

Intervention de M. le Maire

On l'a connu déjà, premièrement, et puis, deuxièmement, sur les 700 pages, honnêtement, il y a un certain nombre de pages qui sont pas importantes, tout ce qui concerne les modes de désignation et autres, honnêtement, l'essence même des délégations importantes, vous le savez très bien, ça fait pas 700 pages. Vous êtes dans un groupe, donc vous êtes plusieurs. C'est le cas un peu partout. Mais bon, si vous voulez pas prendre le temps, si vous considérez que vos électeurs ne méritent pas que vous puissiez prendre un peu de temps pour travailler pour eux, moi je vous laisse…

Intervention de Mme Aline CONCHONNET

Excusez-moi, le temps nous le prenons. Et très franchement, je n'admets pas cette façon que vous avez de nous parler. C'est assez méprisant. Et je pense qu'on a droit au respect. Et on travaille. Et je pense que vous vous en rendez très bien compte, Monsieur le Maire.

Intervention de M. le Maire

Tout à fait. Vous savez, quand on parle de respect et quand ça vient de la France insoumise, avec tout ce que vous dites, à la fois sur les réseaux sociaux et autres, d'ailleurs, il y a des enquêtes en cours. Donc, honnêtement, je pense Madame CONCHONNET, qu'on va tous descendre d'un cran. Enfin voilà, bref, je ne vais pas dire plus. Passons aux choses vraiment intéressantes avec le budget.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Aucune.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Votes pour :
LISTE « ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JEREMIE BREAUD »
M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, Mme Christiane RIVOIRE, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NEMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, Mme Elodie CHAZELLE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Laëtitia PEPINO, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU

LISTE « BRON EN COMMUN »
M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI

Abstensions :
LISTE « BRON INSOUMISE»
Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, Mme Dalila KAABECHE

DÉLIBÉRATION N° 9 :

FINANCES
Budget principal de la Ville de Bron - Présentation du compte administratif 2025, du bilan des acquisitions et cessions immobilières 2025

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Intervention de M. le Maire

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Le Maire peut assister aux discussions, mais doit se retirer au moment du vote et ne peut donc ni recevoir ni donner procuration. Il convient donc que le président soit désigné avant l'examen de la délibération. Le Maire peut ensuite reprendre la présidence de la séance une fois que le vote a eu lieu.

Je propose donc que Madame Martine CHAREYRE, ma première adjointe, soit présidente de la séance pour la délibération n° 9 ainsi que la délibération n° 12.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Vote à l'UNANIMITE.

Ok. Martine, c'est à vous.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Mesdames et Messieurs.

Nous allons donc procéder à l'examen du compte administratif 2025 du budget principal de la Ville, du bilan des acquisitions et cessions immobilières 2025.

Monsieur le Maire a bien quitté la salle. Je donne donc la parole à Monsieur DUBIEF comme rapporteur.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Merci, Madame CHAREYRE. Bonsoir à tous.

Je vais peut-être répondre aux questions de Madame CONCHONNET en disant ce qu'on a fait de l'argent, somme toute, c'est un peu l'objectif de cet exercice du compte administratif 2025. Ça sera l'occasion également de vous démontrer la réalité matérielle et la solidité des trois piliers du mandat : éducation, sécurité, environnement et santé, qui vont ensemble. J'en profiterai également, comme c'est le premier compte administratif de ce nouveau mandat, pour faire le bilan également du mandat 2020-2026 sur les principaux indicateurs financiers. Et comme tout le monde a chaud, je tâcherai d'aller vite.

Alors, toutes ces réalisations sont possibles parce qu'il y a une équipe municipale, parce qu'il y a un cap qui est donné par Monsieur le Maire, et puis également, et je les salue, je les remercie, l'ensemble des agents de la Ville, ils font vivre le service public, ils en sont le visage, les bras, et c'est essentiel. Et en ces temps troublés, j'ajouterai également qu'heureusement qu'il y a les collectivités pour faire tourner la boutique France parce qu'elles fonctionnent quand même plutôt bien, on le voit au moment de ces différentes crises.

Je vais commencer par les chiffres clés, avec un haut niveau d'investissement, 15,2 millions d'investissements sur l'année 2025, également la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement parce qu'elles n'ont quasiment pas augmenté, ainsi que nos recettes, et ça c'est peut-être une particularité, effectivement, du fait de la faible inflation et également du travail de l'État sur nos bases fiscales, les recettes n'ont pas augmenté, et donc la conséquence c'est que nous avons dû, pour maintenir l'épargne au-dessus des 6 millions, maîtriser nos dépenses de fonctionnement, et ce n'est pas une fin en soi, je le répète à chaque fois, l'idée c'est bien de pouvoir continuer à investir. Du coup, sur l'investissement, le pari est tenu, on l'a augmenté entre 2021 et 2022 de 40 %, entre 2022 et 2023 de 37 %, et de 22 % entre 2023 et 2024, et il est stable à quelques centaines de milliers d'euros près entre 2024 et 2025, puisqu'on était à 15,6 millions en 2024. Petit focus sur les recettes, avec la stabilité, je le rappelle,

des taux d'imposition communaux, il n'y a pas eu d'augmentation à Bron, 52,1 millions d'euros. Les dépenses, elles, se montent à 45,7 millions d'euros. Peut-être un petit focus sur la masse salariale qui augmente de 450 000 €, dont 300 000 €, 330 000 d'ailleurs puisqu'il faut compter, Valérie, le CCAS, du fait de l'augmentation de la cotisation employeur pour la retraite des fonctionnaires. Donc, corrigée de cet élément, la masse salariale de la Ville de Bron est quasiment stable, le seul impact est celui du glissement vieillesse technicité. On a également maîtrisé nos consommations de fluides, et nous profitons d'une baisse des prix sur nos différents marchés. Les recettes d'investissement sont également à haut niveau. Donc, je remercie également les services pour la chasse aux subventions, sachant que c'est de plus en plus difficile de les obtenir dans un contexte à caractère récessif. Alors, le résultat de tout ça c'est qu'on a une épargne stable avec un peu plus de 6 millions d'euros. Et je le redis ici, elle aurait progressé d'une manière substantielle d'au moins 10 % s'il n'y avait pas eu les différents prélèvements de l'État, je parlais tout à l'heure de la CNRACL, soit une augmentation de 630 000 €, c'est-à-dire l'équivalent de la ponction de l'État, soit par la baisse de la DGF, l'augmentation des cotisations retraite ou le fameux DILICO. Donc, on aurait une CAF en augmentation significative. Mais voilà, l'État nous fait les poches. La dette est de 26,6 millions d'euros, elle a augmenté à peu près à concurrence de ce qu'elle avait augmenté en 2024, c'est-à-dire de 5,3 millions d'euros. Dernier point sur la dette, et ça, c'est pas forcément dans le compte de gestion, le taux moyen de notre dette s'améliore en 2025, c'était également le cas en 2024, je le souligne, il est de 2,49 % pour 2,79 % l'an passé. Alors, je ne vais pas vous rappeler les deux dettes, celle de nos livres et celle de nos bâtiments, je crois que tout le monde a compris. Ça me permettra d'aller plus vite et de passer aux réalisations.

Avec l'Education en premier, c'est 63 % de notre investissement. Il s'agit d'adapter notre patrimoine scolaire et éducatif. A noter particulièrement la livraison de l'école Badinter qui est un bâtiment énergétiquement exemplaire et une école également exemplaire puisque inclusive, une première française, c'est 4 millions d'euros. La livraison partielle de l'extension du groupe scolaire Jean Moulin pour 3,9 millions d'euros, il y a une seconde phase qui est en cours en ce moment. Et puis, c'est aussi le concours de maîtrise d'œuvre du futur Pôle d'Équipement Public de Parilly qui sera construit dans les années qui viennent. Donc, cet item autour du patrimoine scolaire éducatif, c'est 9,6 millions d'investissements.

Le deuxième axe d'investissement sur 2025, c'est l'Environnement et le cadre de vie : 1,3 million. Au principal on va retrouver le verdissement du parc auto de la Ville qu'on continue de rajeunir, un square requalifié, c'est le square de la salle d'escrime, et puis également un investissement peut-être pas très important en euros mais essentiel pour l'ensemble des habitants, c'est l'augmentation de plus de 500 arbres pour contribuer à l'atteinte des 10 000 arbres plantés qui sera atteint d'ici la fin de cette année, comme cela était prévu. Alors, je pourrais vous citer divers travaux au Fort de Bron, à la plaine du Fort, l'amélioration de l'éclairage public, mais je ne vais pas tous les citer parce que sinon vous allez tous mourir de chaud.

Sécurité, c'est le troisième pilier. C'est la condition, je le répète souvent, de la réalisation des activités sportives, associatives, commerciales. Donc, c'est un nouveau poste de Police, 1,1 million d'euros, ce poste de Police qu'on a mutualisé avec notre DSIT, ce qui nous a permis de résorber une prise à bail. Un petit mot sur la sécurité, comme ça je n'en parlerai pas plus tard, c'est 250 réquisitions vidéo cette année, pour 10 auparavant, avant qu'on ne remette en état en 2020 le réseau de vidéoprotection. Donc, c'est autant d'enquêtes qui avancent et de délinquants qui vont pouvoir se retrouver derrière les barreaux. C'est également 1 400, parce que je sais que c'est une question qui est posée régulièrement, 1 400 vidéos de verbalisations grâce à la vidéoprotection. Et puis, et j'en finirai sur ce point de la sécurité, la lutte contre les incivilités de stationnement qui est une priorité, la chasse aux voitures ventouses, on a enlevé plus de 250 voitures ventouses en 2025 et plus de 500 voitures, notamment pour stationnement gênant. C'est une demande forte des habitants et notre Police municipale répond présente. Et enfin, dernier point, la Petite enfance et les Seniors avec le lancement des travaux de la crèche L'Envol pour 600 000 €, la rénovation de logements à Marius Ledoux et également les travaux de rénovation à la Maison de quartier des Genêts. Et je ne peux pas m'arrêter sans parler de Sport et de vie associative, Grégory, avec 700 000 € pour des travaux au centre nautique, à la médiathèque des Genêts qui a été inaugurée récemment, qui a été agrandie et qui vit très bien, qui répond à un vrai besoin du quartier, ou encore des travaux, Pascal, à l'espace Albert Camus.

J'en ai fini pour l'investissement et je passe à un petit bilan d'activité puisqu'une collectivité a de nombreuses compétences, c'est plus de 50 métiers une collectivité, une multitude de services et d'actions au quotidien. Donc vraiment des petites choses pour illustrer l'action de la Ville et de nos agents sur le territoire. Ça ne sera pas exhaustif, rassurez-vous. Enfin, je pense que vous allez surtout m'en remercier. Donc, dans nos écoles d'abord, 277 000 repas servis, 135 000 prestations d'accueil matin-soir, et je tiens à adresser de nouveau ici publiquement un grand merci à nos agents du périscolaire, c'est plus de 111 000 entrées dans nos médiathèques, 16 % d'augmentation par rapport à 2023, alors les chiffres 2024 ne sont pas disponibles parce que le portail de la médiathèque Jean Prévost était un petit peu en panne, c'est 700 élèves brondillants qui bénéficieront du Programme de Réussite Éducative et 180 au RASED, c'est le soutien scolaire renforcé. L'accès à la culture est aussi une réalité, il y a plus de 2 100 élèves qui fréquentent ma Bib à l'école, 2 100 élèves de la Ville qui viennent régulièrement à la médiathèque dans le cadre des activités scolaires. Et à noter, parce que c'est intéressant, c'est pas dans le compte de gestion, je suis désolé, mais les 5 à 14 ans sont le public majoritaire de nos médiathèques et je trouve ça assez génial, ils représentent une partie très importante des 111 000 entrées que je citais, avec une belle dynamique aux Genêts. On a aussi des projets avec les collèges de Bron avec la mise en place du Club Élèves, avec un accompagnement par la Fondation ARHM qui organise des actions de sensibilisation au handicap dans leur établissement. C'est aussi 1 800 accueils au BIJ, accueils en physique ou téléphoniques, mais particulièrement physiques, c'est une trentaine de permis et une trentaine de BAFA financés, pour que ces jeunes puissent trouver du travail. Et puis enfin, parce qu'on en a parlé au précédent Conseil, je précise ici qu'il y a 400 jeunes collégiens qui ont été sensibilisés aux différentes addictions, dont le protoxyde d'azote, dans nos différents collèges. Environnement et cadre de vie, c'est 50 tonnes de déchets ramassés par nos agents, c'est uniquement les chiffres de la Ville, il y en a autant de ramassés par les services de la Métropole. Merci à notre équipe de proximité. On a planté, je vous l'ai dit tout à l'heure, 500 arbres sur 1 300 qui ont été plantés au total, et on sera à quasiment 8 700 arbres à fin 2025. Et on atteindra, comme cela a été prévu, les 10 000 arbres. On a rénové 3 cours d'école au Groupe Scolaire Anatole France et repris le square Clément Ader. Enfin, on a créé 27 jeux, je sais que c'est très attendu par les familles, 27 jeux nouveaux ont été installés, et on en a rénové quasiment autant pendant cette année 2025. Sur l'entretien du patrimoine, parce que ce n'est pas dans les 15 millions que j'ai cités tout à l'heure sur l'investissement, c'est également des interventions en régie, on a eu 3 100 interventions en régie, serrurerie, peinture, menuiserie, par les agents du Centre Technique Municipal. Sport et santé, enfin, parce que si je ne parle pas de santé, ça va mal se passer, on a réalisé le Diagnostic Local de Santé, ouvert le Pôle santé de Terraillon, continué Octobre Rouge, ou encore organisé les... Rose, pardon, oui parce que c'était pas bien le rose, je me souviens, alors que je pense que tout le monde se souvient que le rose c'est signe de bonne santé – je pense que là, ce soir, on est tous roses, mais pour d'autres raisons – ou encore les Semaines de la Santé Mentale. On a accueilli plus de 500 enfants dans nos structures sportives organisées par la Ville, j'entends au-delà de ce que font nos associations. On a accompagné 91 événements sportifs et associatifs tout au long de cette année 2025. Et en fait, je tenais à le souligner parce que toutes les villes ne le font pas, c'est 50 lieux différents qui sont mis au service des associations au-delà des 5 millions d'aides en numéraire que l'on verse chaque année. Et puis, parce que s'il n'y a pas d'informatique, ça ne marche pas, je voulais juste vous dire qu'on gérait 100 applications, 600 postes de travail à la DSIT, que notre RH gère à peu près 700 agents en moyenne, qu'on a payé 22 000 factures, et qu'on a un délai de paiement qui est assez bon, de 22 jours, merci au service des Finances, et qui a baissé de 2,5 jours. Voilà, c'était quelques informations pêle-mêle pour vous donner une idée de la dynamique brondillante et de ce qui se passe à la Ville de Bron, et les autres slides seront plus rapides.

Mise en perspective de l'investissement. Donc, vous voyez, comme je vous le disais tout à l'heure, on a deux années similaires, 2024 et 2025. L'année charnière, 2023, avec 12,5 millions. Et en moyenne, on aura investi sur le mandat 2020-2026 10,5 millions par an, quand sur le mandat précédent, 2014-2019, on était à 6,7 millions. Donc, en moyenne, plus 30 %. Et en moyenne également, Monsieur le Maire le rappelle régulièrement, 50 % pour l'éducation.

L'épargne maintenant, parce que c'est important, c'est ça qui permet d'investir. Je ne sais pas si les couleurs sont bonnes, mais c'est en bleu pour l'épargne brute et l'épargne nette est en vert, donc c'est après le remboursement de la dette. Notre épargne est stable, autour de 6 millions depuis 3 ans. Et comme je l'expliquais, et je le répète parce que c'est important, il faut que cela se sache, s'il n'y avait pas eu les différentes ponctions de l'État, directes ou indirectes, notre épargne serait de 7 millions d'euros et non pas de 6,3 millions, comme signifié sur cette slide. Donc c'est important de le redire.

Et puis, j'en viens à la conclusion. Vous l'avez compris, on a des indicateurs financiers sains. Nos engagements sont constants et on applique le programme pour lequel on a été élus. Notre gestion est vigilante et prudente. Alors, si la dynamique se poursuit et que Bron se transforme, que l'image de Bron également à l'extérieur change, on le constate notamment à la rencontre des nouveaux habitants, notre Ville devient de plus en plus attractive, on a

quand même un enjeu qui est de maintenir une gestion saine. Il faut rester vraiment vigilant et prudent. Il faudra être créatif et inventif puisque ce mandat sera celui de l'innovation pour qu'on puisse continuer notre action.

Merci à tous pour votre écoute. J'espère ne pas avoir été trop long. Merci à toute l'équipe et puis aux agents qui, chaque jour, déploient les politiques publiques sur le territoire.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Merci, Monsieur DUBIEF. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vous en prie.

Intervention de M. Patrice BADARD

Merci, Madame CHAREYRE. Chers collègues.

A l'occasion de la présentation au Conseil Municipal de l'exécution du budget 2025, donc le compte financier, je souhaite revenir brièvement sur la manière dont l'argent public, l'argent du contribuable, a été utilisé. Il ne s'agira pas de mener une analyse technique en lien avec les nombreux chiffres et les tableaux qui nous ont été fournis, mais plus d'exprimer notre ressenti.

Pour illustrer ce propos, je souhaite attirer l'attention du Conseil Municipal sur la situation du centre aéré de Bron, qui est situé au cœur du Parc de Parilly et qui accueille depuis des décennies la jeunesse de Bron et d'ailleurs également pour des activités éducatives et des activités ludiques. Depuis trois ans, les équipes de bénévoles, les parents essentiellement et les permanents de la structure, ont entendu les conseils qui avaient été formulés par votre majorité suite à l'audit qui a suivi votre prise de fonction en 2020. Un audit qui d'ailleurs a fait apparaître une gestion plutôt saine de l'association. Parmi les pistes évoquées : recherche de nouveaux partenariats, mécénat, maîtrise des coûts de fonctionnement, fermeture du centre en août pendant 15 jours depuis 3 ans faute de financement, c’est une situation qui est tristement historique, et quatrième piste, une hausse tarifaire, ce qui a été fait au niveau du centre aéré puisque sur les 3 dernières années, plus 30 % au niveau des tarifs ont été constatés. Malgré ces efforts, la structure est en réel danger. Le budget prévisionnel 2026-2027 estime un déficit de plusieurs milliers d'euros, ce qui nécessite une aide financière urgente. Les bénévoles et les permanents sont épuisés par ce combat mené depuis quelques années, combat qui, à mon sens, ne reçoit pas l'écho et le soutien qu'il mérite. Lors de la dernière Assemblée Générale du 27 mai 2026, les participants ont alerté de nouveau les élus de votre majorité, entre autres, sur cette situation et ont de nouveau sollicité un rendez-vous. Je précise que cette demande avait déjà été formulée en février, sans suite malheureusement. Il semble que, depuis, le rendez-vous a été posé. Il existe aujourd'hui un vrai risque de fermeture de cette structure, ce qui priverait plus de 300 familles d'un accès à l'éducation populaire sur notre Commune. Les élus de notre groupe s'inquiètent particulièrement de cette situation et attendent de votre part une réponse et bien évidemment des faits. Merci beaucoup.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Alors non, le centre aéré ne va pas fermer, je vous le dis simplement et fermement. Peut-être un chiffre, l’aide de la Ville dans le budget du centre aéré, c'est 70 %, le taux d'effort des familles qui utilisent les services du centre aéré, c'est 30 %, 70 % du coût d'usage du centre aéré sont financés par la collectivité. Il y a une rencontre effectivement, Monsieur BADARD, qui est prévue le 22 juillet, je crois, pour échanger avec le centre aéré et partager sur des pistes qui viseront à faire évoluer durablement le modèle d'activité du centre aéré pour qu'il soit pérenne, parce qu'il répond à un vrai besoin pour notre collectivité et la Ville restera présente. Le centre aéré a pour l'instant des réserves financières, donc même si effectivement l'équilibre financier du dernier budget n'est pas satisfaisant, il y a des solutions. On les a orientés vers un diagnostic local avec Hervé THIBAUD et puis Tarik EZ ZAJJARI, qui va être mis en place. On a des propositions également à faire, on va mettre tout ça sur la table. En tout cas, merci pour cette alerte, on l'a bien en tête, et comme je viens de le dire, on va travailler à trouver des solutions ensemble pour maintenir le centre aéré. C'est bien notre intention.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Merci, Monsieur DUBIEF. Valérie, tu voulais intervenir ? Non. Tarik, peut-être ?

Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI

Oui, bonsoir à tous. Juste pour compléter les propos de Marc. Effectivement, tu l'as dit, il y a une rencontre prévue prochainement sur ces éléments. Par contre, on peut reprendre sur les six dernières années du mandat, je pense qu'il y avait exactement les mêmes discussions sur le centre aéré, et notamment souvent de la malhonnêteté intellectuelle qui était faite en disant : « c'est la Ville qui décide de fermer le centre aéré », alors que ce n'est pas la Ville qui décide de l'ouverture ou des fermetures des centres sociaux. Donc, je tiens juste à le préciser parce que ça a souvent été alimenté par l'opposition et c'est vrai que c'est dommage. On a un dialogue continu et très constructif avec le centre aéré comme avec l'ensemble des structures. Donc, j'entends l'alerte, et n'ayez crainte, on sera au rendez-vous comme toujours. Et juste pour préciser, parce que ça a déjà été fait, si vous aviez été plus précis, en 2024 on avait déjà fait une première rallonge de 5 000 €, de mémoire, pour l'accueil de l'été.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Merci, Monsieur EZ ZAJJARI. Il y a d'autres interventions ? Je ne crois pas.

Nous allons procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération présentant ce compte administratif du budget principal de la Ville est donc adoptée.

Le vote ayant eu lieu, Monsieur le Maire peut peut-être revenir, regagner sa place, reprendre la présidence. Et je pense que vous allez avoir une distribution des annexes qui seront à joindre au budget, reprenant les votes de cette délibération. Je vous remercie.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Votes pour :
LISTE « ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JEREMIE BREAUD »
Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, Mme Christiane RIVOIRE, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NEMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, Mme Elodie CHAZELLE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Laëtitia PEPINO, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU

Votes contre :
LISTE « BRON EN COMMUN »
M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI

Abstentions :
LISTE « BRON INSOUMISE»
Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, Mme Dalila KAABECHE

M. le Maire ne prend pas part au vote.

Intervention de M. le Maire

Merci Martine.

DÉLIBÉRATION N° 10 :

FINANCES
Budget principal de la Ville de Bron - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Oui, très rapidement. Résultat de la section d'investissement : moins 1,2 million. Résultat de la section de financement : plus 4,3 millions. Les restes à réaliser en section d'investissement : 2,6 millions, j'arrondis, les dépenses : 1,6 million, et les recettes : 4,2 millions.

Compte tenu des besoins d'investissement de l'année 2026, je vous propose d'affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement, soit 2,8 millions, au compte 1068, et de conserver le solde de 1,5 million en section de fonctionnement sur la ligne 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Et je vous demande donc de bien vouloir :

- **ACCEPTER** définitivement le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 tel qu'il vient de vous être présenté.

Intervention de M. le Maire

Merci Marc. Des questions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Votes pour :
LISTE « ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JEREMIE BREAUD »
M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, Mme Christiane RIVOIRE, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NEMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, Mme Elodie CHAZELLE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Laëtitia PEPINO, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU

Abstentions :
LISTE « BRON EN COMMUN »
M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI

LISTE « BRON INSOUMISE»
Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, Mme Dalila KAABECHE

DÉLIBÉRATION N° 11 :

FINANCES
Budget annexe du Cinéma Les Alizés - Compte de gestion 2025

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

C'est la même délibération que tout à l'heure pour la Ville, donc l'adoption du compte de gestion.

Je vous demande donc :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion, dressé par Madame la responsable du SGC, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve,

- **D'ADOPTER** le compte de gestion 2025 du budget annexe du Cinéma Les Alizés.

Intervention de M. le Maire

Merci Marc. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Votes pour :
LISTE « ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JEREMIE BREAUD »
M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, Mme Christiane RIVOIRE, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NEMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, Mme Elodie CHAZELLE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Laëtitia PEPINO, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU

LISTE « BRON EN COMMUN »
M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI

Abstentions :
LISTE « BRON INSOUMISE»
Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, Mme Dalila KAABECHE

DÉLIBÉRATION N° 12 :

FINANCES
Budget annexe du Cinéma Les Alizés - Présentation du compte administratif 2025 et du rapport annuel du délégataire

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Intervention de M. le Maire

Donc, là aussi, je vais devoir sortir. Et donc, je laisse la parole à Martine CHAREYRE.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Merci, Monsieur le Maire. Nous allons donc procéder à l'examen du compte administratif 2025 du budget annexe des Alizés et du rapport annuel du délégataire.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, je donne la parole à Monsieur DUBIEF.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Merci, Madame CHAREYRE.

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2025 se montent à 179 000 €, composés de charges à caractère général pour 43 000 € et de 127 000 € de subventions au délégataire.

Les recettes, elles, s'élèvent à 172 000 €.

En investissement on a 135 000 €, correspondant notamment à la réinstallation du nouveau dispositif de projecteurs numériques, c'est cher les projecteurs numériques. Les recettes d'investissement, au principal c'est 90 000 €, dont 73 000 € de subvention par le Centre National du Cinéma.

Et donc, le résultat de la section de fonctionnement se monte à 21 000 €, et celui de la section d'investissement à - 14 000 €.

Je vous demande de bien vouloir :

- **DONNER ACTE** de la présentation du compte administratif,
- **DONNER ACTE** de la présentation du rapport annuel du délégataire,
- **DE CONSTATER** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2025,
- **D'ARRETER** le résultat définitif de l'exercice 2025.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Merci, Monsieur DUBIEF.

Des interventions ? Madame MOREL.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Je vous remercie. Bonsoir, Mesdames et Messieurs.

Conformément à notre vote sur le budget de cette délégation de service public depuis sa création, et en ayant suivi les nombreux versements d'argent public non prévus dans le contrat de 2022, nous voterons contre ce compte administratif.

Nous profitons cependant de ce rapport d'activité pour saluer les nombreux bénévoles qui font vivre aussi ce cinéma en s'engageant sur des projections, des débats ou des rencontres. Je vous remercie.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Pas d'autres interventions ? Nous allons donc procéder au vote.

Qui vote contre ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération présentant le compte administratif du budget des Alizés est donc adoptée.

Pardon ? Excusez-moi. Vous pouvez nous rappeler vos votes, excusez-moi. Nous avons mal noté. Pour le groupe LFI ? Nous avons mal noté votre vote. Abstention. Merci beaucoup.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Votes pour :
LISTE « ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JEREMIE BREAUD »
Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, Mme Christiane RIVOIRE, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NEMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, Mme Elodie CHAZELLE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Laëtitia PEPINO, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU

Votes contre :
LISTE « BRON EN COMMUN »
M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI

Abstentions :
LISTE « BRON INSOUMISE»
Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, Mme Dalila KAABECHE

M. le Maire ne prend pas part au vote.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Monsieur le Maire peut revenir en séance et reprendre la présidence. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 13 :

FINANCES
Budget annexe du Cinéma Les Alizés - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire.

Juste une précision par rapport à l'intervention de tout à l'heure. De mémoire, la DSP avec ce cinéma qui fonctionne très bien, mieux qu'avant, c'est une économie d'argent public, je crois, de 300 000 € sur l'ensemble du mandat.

Alors, le budget annexe du cinéma Les Alizés, je vous propose d'affecter définitivement une partie du résultat de la section de fonctionnement, soit 14 500 € au compte 1068, afin de financer la section d'investissement et de conserver le solde, soit 7 170 € en section de fonctionnement sur la ligne 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Je vous demande de bien vouloir :

- **AFFECTER** les résultats tels que décrits.

Intervention de M. le Maire

Merci Marc. Des questions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Abstention. Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Votes pour :
LISTE « ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JEREMIE BREAUD »
M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, Mme Christiane RIVOIRE, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NEMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, Mme Elodie CHAZELLE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Laëtitia PEPINO, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU

Abstentions :
LISTE « BRON EN COMMUN »
M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI

LISTE « BRON INSOUMISE»
Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, Mme Dalila KAABECHE

DÉLIBÉRATION N° 14 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Désignation de représentants du Conseil Municipal pour l'association Bron-Cumbernauld

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

Mesdames, Messieurs. Merci, Monsieur le Maire.

L'association culturelle Bron-Cumbernauld a pour but de promouvoir et de réaliser le jumelage de la Ville de Bron avec la ville de Cumbernauld en Écosse.

Il s'agit donc de désigner deux représentants de la Ville de Bron, selon les statuts de l'association. Il est proposé les noms de :

- Pascal MIRALLES-FOMINE
- Grégory BRUNET

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des questions ? Oui, Madame MOREL.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Merci. Juste pour mémoire, par rapport au mandat précédent, on avait demandé à de nombreuses reprises, comme ça se faisait avec l'ancienne majorité, à ce que les élus d'opposition soient pleinement intégrés à ces activités de jumelage qui sont très importantes, autant pour les jeunes, pour les adultes, que pour les seniors, et par exemple, c'est une illustration très concrète, à participer aux voyages qui sont faits chez nos villes jumelles, comme ça se faisait auparavant, puisque des élus d'opposition participaient toujours aux événements, y compris à l'étranger. Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Moi, je vois aucun inconvénient. Les associations de jumelage, évidemment qu'on ne fait pas d'ingérence, d'ailleurs, il m'arrive de croiser certains d'entre vous. Ce sont les associations, et je parle sous le contrôle de Laurence MARTEL ou de Pascal MIRALLES, ce sont les associations qui invitent qui ils veulent inviter, et on se croise régulièrement.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Excusez-moi, Monsieur le Maire, on ne parle pas de la même chose. Je parle des représentants de la Ville qui représentent la Ville, donc l'ensemble du Conseil Municipal, lors d'une cérémonie officielle de jumelage. C'est pas l'invitation par l'association, c'est un voyage financé par la commune qu'on vote régulièrement pour représenter l'ensemble de la commune.

Intervention de M. le Maire

D'accord. On va regarder ce que l'on peut faire.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Votes pour :

LISTE « ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JEREMIE BREAUD »

M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, Mme Christiane RIVOIRE, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NEMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, Mme Elodie CHAZELLE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Laëtitia PEPINO, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU

LISTE « BRON EN COMMUN »

M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI

Abstentions :

LISTE « BRON INSOUMISE»

Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, Mme Dalila KAABECHE

DÉLIBÉRATION N° 15 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Désignation de représentants du Conseil Municipal Comité Bron Grimma Echanges franco-allemands

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

C’est pareil, il s'agit de désigner deux représentants, selon les statuts, à l'association Bron Grimma.

Il est proposé les noms de :

- Pascal MIRALLES-FOMINE
- Fabien DUFFIT-DALLOZ

Intervention de M. le Maire

Des questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Votes pour :
LISTE « ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JEREMIE BREAUD »
M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, Mme Christiane RIVOIRE, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NEMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, Mme Elodie CHAZELLE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Laëtitia PEPINO, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M’HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU

LISTE « BRON EN COMMUN »
M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI

Abstentions :
LISTE « BRON INSOUMISE»
Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, Mme Dalila KAABECHE

DÉLIBÉRATION N° 16 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Désignation de représentants du Conseil Municipal - Association des Amitiés Européennes « Bron/Weingarten »

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

Cette délibération est relative à l'Association des Amitiés Européennes « Bron/Weingarten », et pour cela il est proposé les noms de :

- Pascal MIRALLES-FOMINE
- Christiane RIVOIRE

Intervention de M. le Maire

Des questions ? On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Votes pour :
LISTE « ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JEREMIE BREAUD »
M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, Mme Christiane RIVOIRE, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NEMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, Mme Elodie CHAZELLE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Laëtitia PEPINO, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU

LISTE « BRON EN COMMUN »
M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI

Abstentions :
LISTE « BRON INSOUMISE»
Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, Mme Dalila KAABECHE

DÉLIBÉRATION N° 17 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Désignation de représentants du Conseil Municipal - Association Talavera de la Reina

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

Pour cette association, il est proposé les noms de :

- Pascal MIRALLES-FOMINE
- Véronique BOUCHER

Intervention de M. le Maire

Des questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Votes pour :
LISTE « ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JEREMIE BREAUD »
M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, Mme Christiane RIVOIRE, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NEMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, Mme Elodie CHAZELLE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Laëtitia PEPINO, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU

LISTE « BRON EN COMMUN »
M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI

Abstentions :
LISTE « BRON INSOUMISE»
Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, Mme Dalila KAABECHE

DÉLIBÉRATION N° 18 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein du réseau AURA - SYUNIK

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

Là, ce n'est pas tout à fait la même chose puisqu'il s'agit de désigner des représentants au sein du réseau AURA-SYUNIK, c'est-à-dire le réseau qui a mis en place un accord de coopération entre les collectivités de la région Rhône-Alpes-Auvergne et celles de Syunik en Arménie, ainsi que le jumelage entre la Ville de Bron et la Ville de Meghri.

Il est proposé les noms de :

- Pascal MIRALLES-FOMINE
- Martine CHAREYRE

Intervention de M. le Maire

Des questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Votes pour :
LISTE « ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JEREMIE BREAUD »
M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, Mme Christiane RIVOIRE, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NEMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, Mme Elodie CHAZELLE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Laëtitia PEPINO, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU

LISTE « BRON EN COMMUN »
M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI

Abstentions :
LISTE « BRON INSOUMISE»
Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, Mme Dalila KAABECHE

DÉLIBÉRATION N° 19 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Désignation de représentants du Conseil Municipal - Association du Fort de Bron

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

Pour représenter l'association du Fort de Bron, il est proposé les noms de :

- Pascal MIRALLES-FOMINE
- Christiane RIVOIRE

Intervention de M. le Maire

Des questions ? On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Votes pour :
LISTE « ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JEREMIE BREAUD »
M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, Mme Christiane RIVOIRE, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NEMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, Mme Elodie CHAZELLE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Laëtitia PEPINO, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU

LISTE « BRON EN COMMUN »
M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI

Abstentions :
LISTE « BRON INSOUMISE»
Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, Mme Dalila KAABECHE

Intervention de M. le Maire

Nous retirons la délibération n° 20 concernant l'OMS puisque nous n'avons toujours pas reçu leurs nouveaux statuts. Donc, on reporte au prochain Conseil Municipal.

DÉLIBÉRATION N° 20 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Désignation de représentants du Conseil Municipal - Fédération Multi-services développement

RAPPORTEUR : M. EMMANUEL MAILLET

Merci, Monsieur le Maire.

Donc, pareil, désignation au sein de cette Fédération. Je précise juste que c'est une structure qui intervient dans le Grand-Est, qui propose des services à la personne, des prestations de services depuis 1988, et un accompagnement socio-professionnel pour un public éloigné de l'emploi.

Une candidature est présentée, conformément au règlement intérieur de cette structure, et j'ai le plaisir de proposer :

- M. Emmanuel MAILLET

Intervention de M. le Maire

Des questions ? On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Votes pour :
LISTE « ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JEREMIE BREAUD »
M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, Mme Christiane RIVOIRE, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NEMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, Mme Elodie CHAZELLE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Laëtitia PEPINO, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU

LISTE « BRON EN COMMUN »
M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI

Abstentions :
LISTE « BRON INSOUMISE»
Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, Mme Dalila KAABECHE

DÉLIBÉRATION N° 21 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Désignation de représentants du Conseil Municipal - Culture Education Formation Individualisée (CEFI)

RAPPORTEUR : M. EMMANUEL MAILLET

Depuis 35 ans, le CEFI forme à la langue française mais aussi aux métiers du sanitaire et social, notamment le service à la personne, les aides-soignants, la petite enfance. Plus de 3 000 personnes sont formées par an sur un périmètre de Givors, Lyon, Saint-Etienne et Bron.

Sont proposées, conformément au règlement intérieur, deux candidatures :

- Elodie CHAZELLE
- Emmanuel MAILLET

Intervention de M. le Maire

Des questions ? On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Votes pour :
LISTE « ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JEREMIE BREAUD »
M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, Mme Christiane RIVOIRE, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NEMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, Mme Elodie CHAZELLE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Laëtitia PEPINO, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU

LISTE « BRON EN COMMUN »
M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI

Abstentions :
LISTE « BRON INSOUMISE»
Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, Mme Dalila KAABECHE

DÉLIBÉRATION N° 22 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Désignation de représentants du Conseil Municipal - Association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône

RAPPORTEURE : MME PATRICIA BENZEKRY

Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Cette délibération concerne la désignation des représentants du Conseil Municipal à l'association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône.

Ses statuts prévoient la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

Donc, sont candidates pour la majorité :

- Patricia BENZEKRY en tant que titulaire
- Odile LEPINASSE en tant que suppléante

Intervention de M. le Maire

Merci. Des questions ? On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Votes pour :
LISTE « ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JEREMIE BREAUD »
M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, Mme Christiane RIVOIRE, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NEMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, Mme Elodie CHAZELLE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Laëtitia PEPINO, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU

LISTE « BRON EN COMMUN »
M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI

Abstentions :
LISTE « BRON INSOUMISE»
Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, Mme Dalila KAABECHE

DÉLIBÉRATION N° 23 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Désignation de représentants du Conseil Municipal - Unité de Formation et de Recherche d'Anthropologie et de Science Politique de l'Université Lumière Lyon 2 (UFR)

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

Merci, Monsieur le Maire.

Donc ici, même procédé que pour les délibérations précédentes, les statuts prévoient un nom, et nous vous proposons la candidature de :

- Frédéric RENAUD

Intervention de M. le Maire

Des questions ? Aucune. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Votes pour :
LISTE « ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JEREMIE BREAUD »
M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, Mme Christiane RIVOIRE, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NEMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, Mme Elodie CHAZELLE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Laëtitia PEPINO, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU

LISTE « BRON EN COMMUN »
M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI

Abstentions :
LISTE « BRON INSOUMISE»
Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, Mme Dalila KAABECHE

DÉLIBÉRATION N° 24 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Désignation de représentants du Conseil Municipal - Institut de la Communication de l'Université Lumière Lyon 2

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

Même chose ici, pour l'Institut de la Communication de l'Université Lyon 2, les statuts prévoient un titulaire et un suppléant, et nous vous proposons les candidatures de :

- Frédéric RENAUD en tant que titulaire
- Emmanuel MAILLET en tant que suppléant

Intervention de M. le Maire

Des questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Votes pour :
LISTE « ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JEREMIE BREAUD »
M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, Mme Christiane RIVOIRE, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NEMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, Mme Elodie CHAZELLE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Laëtitia PEPINO, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU

LISTE « BRON EN COMMUN »
M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI

Abstentions :
LISTE « BRON INSOUMISE»
Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, Mme Dalila KAABECHE

DÉLIBÉRATION N° 25 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Désignation de représentants du Conseil Municipal - IUT de l'Université Lumière Lyon 2

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

Pour l'IUT, même chose. Un titulaire et un suppléant doivent être nommés.

Nous vous proposons les candidatures de :

- Frédéric RENAUD en tant que titulaire
- Nadia DJELTI en tant que suppléante

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci. Des questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Votes pour :
LISTE « ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JEREMIE BREAUD »
M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, Mme Christiane RIVOIRE, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NEMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, Mme Elodie CHAZELLE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Laëtitia PEPINO, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU

LISTE « BRON EN COMMUN »
M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI

Abstentions :
LISTE « BRON INSOUMISE»
Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, Mme Dalila KAABECHE

DÉLIBÉRATION N° 26 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Désignation d'un représentant du Conseil Municipal - Société Publique Locale « Le Service Funéraire »

RAPPORTEURE : MME MARTINE CHAREYRE

Désignation donc d'un représentant de notre commune au niveau de la Société Publique Locale « Pôle funéraire public » devenue « Le Service Funéraire ».

Un candidat est proposé :

- Muriel ROBIC

Intervention de M. le Maire

Des questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Votes pour :
LISTE « ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JEREMIE BREAUD »
M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, Mme Christiane RIVOIRE, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NEMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, Mme Elodie CHAZELLE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Laëtitia PEPINO, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU

LISTE « BRON EN COMMUN »
M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI

Abstentions :
LISTE « BRON INSOUMISE»
Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, Mme Dalila KAABECHE

DÉLIBÉRATION N° 27 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Désignation de représentants du Conseil Municipal - Société Un, Deux, Toits, Soleil

RAPPORTEUR : M. HERVE THIBAUD

Pour rappel, la société Un, Deux, Toits, Soleil est une société par action simplifiée pour créer, développer et exploiter des installations de photovoltaïque sur des bâtiments publics ou privés.

La Ville de Bron est engagée dans cette démarche depuis plusieurs années, 2017.

Et donc, il est proposé la désignation d'un représentant à son Assemblée générale, le candidat est :

- Hervé THIBAUD

Intervention de M. le Maire

Des questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Votes pour :
LISTE « ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JEREMIE BREAUD »
M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, Mme Christiane RIVOIRE, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NEMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, Mme Elodie CHAZELLE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Laëtitia PEPINO, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU

LISTE « BRON EN COMMUN »
M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI

Abstentions :
LISTE « BRON INSOUMISE»
Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, Mme Dalila KAABECHE

DÉLIBÉRATION N° 28 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Désignation de représentants du Conseil Municipal au CEREMA

RAPPORTEUR : M. HERVE THIBAUD

Pour rappel, le CEREMA est un établissement public de référence qui accompagne l'État dans les collectivités et les entreprises, dans les domaines de l'environnement, de la mobilité, de l'aménagement du territoire et de l'adaptation au changement climatique.

La Ville de Bron a adhéré au CEREMA par délibération du 13 février 2025 et doit désormais procéder à la désignation de son représentant au sein de cet organisme.

Il est donc proposé la candidature de :

- Hervé THIBAUD

Intervention de M. le Maire

Merci. Des questions ? On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Votes pour :
LISTE « ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JEREMIE BREAUD »
M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, Mme Christiane RIVOIRE, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NEMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, Mme Elodie CHAZELLE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Laëtitia PEPINO, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU

LISTE « BRON EN COMMUN »
M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI

Abstentions :
LISTE « BRON INSOUMISE»
Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, Mme Dalila KAABECHE

DÉLIBÉRATION N° 29 :

FINANCES GARANTIE D'EMPRUNT
Demande de garantie partielle d'emprunt par CDC Habitat - Construction neuve de 8 logements route de Genas

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une garantie d'emprunt à hauteur de 15 %, soit 208 315,80 €, la Métropole de Lyon couvrant le solde à hauteur de 85 %.

Je vous demande donc :

- **D'ACCORDER** cette garantie telle que décrite dans la délibération,

- **DE VOUS ENGAGER** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources pour couvrir les charges de l'emprunt que l'on a garanti.

Intervention de M. le Maire

Des questions ? Madame KAABECHE.

Intervention de Mme Dalila KAABECHE

Monsieur le Maire, Monsieur DUBIEF.

Nous voterons favorablement cette délibération car la garantie d'emprunt aux côtés de la Métropole est nécessaire au financement de cette opération de logement social.

Je souhaite toutefois profiter de cette délibération pour demander des clarifications. Cette opération de 8 logements en VEFA… je suis désolée (inaudible problème micro) aucun en PLAI, aucun en PLUS, le PLS est pourtant le dispositif qui s'adresse aux ménages aux ressources les plus élevées du logement social avec des loyers proches du marché. Ce choix interroge au regard du plan logement, hébergement, d'accompagnement et d'inclusion des habitants en difficulté, le PLAID 2023-2027 de la Métropole de Lyon, qui fixe un objectif ambitieux de production de PLAI sur l'ensemble du territoire métropolitain avec une trajectoire annuelle croissante visant 5 000 logements PLAI d'ici 2026, soit 30 % de la production sociale, précisément pour répondre aux besoins des ménages les plus modestes et corriger les déséquilibres territoriaux dans l'accès au logement très social. Or, cette opération affiche 0 % de PLAI. De plus, le rapport sur l'état du mal-logement dans notre région est sans appel. Deux tiers des demandeurs de logements sociaux sont éligibles au PLAI alors que ces logements ne représentent que 30 % des constructions. Cela entraîne des difficultés accrues pour les ménages les plus modestes et les plus précaires pour accéder à un logement social compatible à leurs revenus. Nous souhaitons donc que vous précisiez : comment ce choix s'articule avec les objectifs de production de PLAI portés par le PLAID métropolitain ; si la Ville a eu un droit de regard sur cette typologie, ou si elle a simplement été sollicitée en garante d'un montage déjà arrêté ; et si d'autres opérations à venir sur Bron viendraient rééquilibrer cette tendance afin que la commune contribue à l'effort métropolitain de production de logements très sociaux. La garantie engage la Ville sur 40 à 60 ans selon les lignes de prêts, ce qui signifie d'autant plus cette demande de clarté. Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci. Marc.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Oui, très rapidement. D'abord, le logement c'est une compétence métropolitaine, et en plus, cette opération, elle doit dater du précédent exécutif si elle arrive chez nous aujourd'hui. Et puis, juste un chiffre pour vous répondre, 80 % des Français sont éligibles au logement social. Donc, on répond aux besoins de la collectivité. Je pense que Bron n'a pas à rougir de son taux de logement sociaux.

Intervention de M. le Maire

Merci. On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 30 :

CITOYENNETE
Convention de partenariat entre la Ville de Bron et l'association mémorielle Le Souvenir Français

RAPPORTEUR : M. STEPHANE GENIN

Intervention de M. le Maire

Délibération suivante, la 31, concernant la convention de partenariat entre la Ville de Bron et l'association mémorielle Le Souvenir Français, dont je salue le président, Monsieur Yves PEYSSON, qui est avec nous dans le public ce soir. Stéphane.

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames et Messieurs.

La Ville a été sollicitée par le comité de Bron du Souvenir Français afin d'établir un partenariat permettant d'ancrer les enjeux mémoriaux au cœur de l'engagement citoyen des membres du Conseil Municipal des Enfants.

Dans le cadre de ce partenariat, les enfants du CME bénéficient d'un « kit Souvenir Français », casquettes plus pin's, ils adhèrent gratuitement à l'association Souvenir Français.

Il est également proposé que la Ville et l'association fassent réaliser un drapeau mémoriel spécifique au CME. Chaque partie prendra en charge la réalisation à hauteur de 50 %. Le drapeau sera porté par les enfants du CME lors des commémorations.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention de partenariat entre la Ville et l'association mémorielle le Souvenirs Français,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'association,

- **DESIGNER** Madame Christiane RIVOIRE, conseillère municipale déléguée au Conseil Municipal des Enfants, au Patrimoine et à l'Histoire de la Ville, comme animatrice de ce partenariat,

- **PRENDRE** en charge les frais incombant aux actions menées lors de ce partenariat.

Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci Stéphane. Des questions ? Madame MOREL, Madame KAABECHE.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Je vous remercie. Il y a quelques années, je faisais partie du Conseil Municipal des Enfants. Nous avions à l'époque de nombreuses manifestations publiques autour de la mémoire, un réel partenariat avec la Ville, avec les écoles, les collèges, les lycées et les associations du souvenir pour que le devoir de mémoire soit efficace et concret. J'ai ainsi en tête des sorties à la journée sur le plateau des Glières, au musée des Glières ou encore à la Maison d'Izieu. Ces événements auxquels participaient d'ailleurs les élus d'opposition, étaient de réels marqueurs pour les enfants que nous étions, le racisme et l'antisémitisme étaient illustrés de manière brute, réelle et palpable. Aujourd'hui, les enfants du CME ne sont malheureusement pas assez mobilisés par la Ville sur ce travail de mémoire pourtant si crucial à l'heure où les peurs sont agitées par des manipulateurs dans de nombreux pays du monde, de l'Europe et dans les rangs de notre Assemblée Nationale ou dans les Conseils Municipaux de communes françaises.

Alors, nous ne nous opposerons pas à dépenser plus de 300 € pour donner aux enfants du CME un drapeau, des pin’s et des casquettes, mais nous regrettons une volonté politique trop faible sur un devoir de mémoire auprès de notre jeunesse, pourtant si nécessaire. Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

C'est moi qui vous remercie, Madame MOREL. J'ai souvenir, à l'automne 2023 peut-être, nous avions soumis au Conseil Municipal la délibération qui permettait d'envoyer, en tout cas de financer, de co-financer je crois, un voyage mémoriel pour des collégiens, notamment des collégiens des quartiers prioritaires de la Ville, à Auschwitz-Birkenau. J'ai le souvenir que vous vous étiez abstenue et que vous n'avez pas voté pour. Donc, les leçons de morale de ce soir, Madame MOREL, je pense, ne sont pas là…

Intervention de Mme Lucile MOREL

Alors, je peux peut-être expliquer… je dénonçais un coup de communication, j’appelais à un vrai travail de mémoire, comme je le dis ce soir, en citant le voyage que j’avais moi-même fait, financé à l’époque par la région Rhône-Alpes, Jean-Jacques QUEYRANNE Président, où on était partis avec 60 élèves de Jean-Paul Sartre, avec des élus, sur plusieurs jours…

Intervention de M. le Maire

Merci. Madame KAABECHE, c'est à vous.

Pardon, juste le micro, peut-être, si le vôtre ne marche pas, je vous prie de m'excuser, prenez celui d'à côté.

Intervention de Mme Dalila KAABECHE

Monsieur le Maire, Monsieur GENIN.

Nous allons voter pour cette proposition. Le Souvenir Français fait partie de ces associations mémorielles qui perpétuent la mémoire des morts pour la France. Parmi ces morts pour la France se trouve notamment la génération sacrifiée de la Première Guerre mondiale, se trouvent les soldats qui ont combattu le nazisme lors de la Seconde Guerre mondiale. Parmi les morts pour la France, se trouvent les tirailleurs africains et les soldats d'Afrique du Nord, mobilisés lors des deux guerres mondiales. Parmi les morts pour la France se trouvent les résistants qui ont combattu l'occupant nazi et le régime collaborateur de Vichy. Parmi les morts de la France, il y a enfin toutes celles et ceux qui, avant que les guerres n'éclatent, n'ont eu de cesse de se battre pour la paix. A ce titre, nous souhaitons saluer et honorer la mémoire de Monsieur Marc BLOCH, historien de profession, ancien combattant et membre actif du mouvement de résistance lyonnais Franc-Tireur, celui-ci a été lâchement assassiné par les collaborateurs de la Gestapo à Saint-Didier-de-Formans et fait partie de ces morts pour la France qui ont donné leur vie dans la lutte contre le nazisme et pour une vision émancipatrice de la République.

Honorer les morts pour la France, c'est se souvenir aussi que la guerre est nourrie par le nationalisme, l'impérialisme, le racisme et le capitalisme qui, comme le disait Jean Jaurès, portent la guerre comme la nuée porte l'orage.

Puisque nous parlons de mémoire, nous souhaitons souligner une vigilance sur la diversité des mémoires qu'il nous faut prendre en compte en tant que municipalité. Notre souhait n'est pas d'alimenter une concurrence mémorielle, il est de mettre en avant des mémoires plurielles dans un récit mobilisateur qui ne serait pas la contrefaçon d'un roman national fantasmé, mais un récit émancipateur et inclusif qui explore les luttes individuelles et collectives pour les droits et contre les oppressions. Par exemple, il nous faut donc souligner la présence des monuments aux morts pacifistes comme à Gentioux, où il est affirmé haut et fort : « maudite soit la guerre ». Il nous faut aussi regarder en face les moments où la France n'a pas été à la hauteur, comme lors du massacre de Thiaroye, où les troupes coloniales ont réprimé dans la violence les tirailleurs sénégalais...

Intervention de M. le Maire

Madame KAABECHE, pardon, vous vous éloignez un petit peu du sujet.

Intervention de Mme Dalila KAABECHE

Je termine ? … Les Sénégalais qui réclamaient leur solde après s'être battus pour la France. Le Souvenir Français participe donc à perpétuer la mémoire de ces morts pour la France par une action louable. Il nous faut aller plus loin et intégrer dans notre mémoire nationale la pluralité et la diversité des mémoires avec comme objectif un message politique fort, celui de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, celui d'une République émancipatrice, celui du rejet de la haine de l'autre, du rejet de l'antisémitisme, de la guerre et de la colonisation.

Dans sa charte fondatrice de 1945, les Nations Unies affirment leur engagement à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui, deux fois en l'espace d'une vie humaine, a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances. Ce chemin de la paix reste à construire, mais il doit rester notre boussole et notre idéal commun pour qu'enfin nous puissions célébrer l'existence d'un monde sans guerre. Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci. Moi, je trouve ça très bien que le devoir de mémoire soit aussi important pour vous. Je regrette juste que certains d'entre vous, on ne les voit jamais aux cérémonies, et même, il y a des cérémonies de devoir de mémoire où il y a zéro membre de l'opposition. Donc, les grands discours, les grandes tirades qui ont vocation à faire pleurer, je l'entends et je pense que ça nous touche tous, et on partage une grande majorité de vos propos, mais vous savez, c'est comme en amour, il y a les mots et puis il y a les preuves. On a eu les mots, j'espère qu'on aura les preuves.

Tarik, tu voulais dire quelque chose ?

Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI

Oui, juste pour compléter, parce qu'on donne le sentiment qu'il n'y a pas de travail de mémoire qui est fait au sein notamment des écoles, mais notamment avec Cité Educative, il y a un certain nombre d'actions, je pourrais vous les lister, mais juste en donner quelques-unes : la venue, je crois il y a deux ans, d'une des dernières résistantes qui était venue à Ferdinand Buisson, il y a tout le travail qui avait été fait par les écoles La Garenne, Ferdinand Buisson notamment sur tout le parcours des lieux de culte, de la citoyenneté et du devoir de mémoire, il y a également toutes les classes qu'on reçoit au cours de l'année, notamment avec Monsieur le Maire en mairie, pour travailler sur tout ce qui est le symbole de la République et effectivement l'importance du devoir de mémoire. Donc voilà, il y a tout un travail qui est mené au quotidien en plus des voyages mémoriels et autres, qu'il ne faut pas négliger, et sur lequel je peux vous donner toutes les informations que vous souhaiteriez si le sujet vous intéresse.

Intervention de M. le Maire

Merci. Stéphane.

Intervention de M. Stéphane GENIN

J'ai bien entendu ce que vous avez dit, et nous reconnaissons, sans aucune discrimination, tous les morts pour la France. Nous louons à chaque commémoration ce devoir de mémoire. Donc, on dit ce que l'on fait, et on fait ce que l'on dit avec cette délibération et ce partenariat.

Intervention de M. le Maire

Merci. Merci au Souvenir Français, également aux autres associations d'anciens combattants.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vous vous abstenez, Madame DOYELLE ? On peut savoir pourquoi ?

Intervention de Mme Manon DOYELLE

Pas de problème, je vais faire une explication de vote. Effectivement, au regard de ce qui a été précédemment dit, j'avais prévu une intervention, mais je ne la fais pas puisque du coup les choses ont déjà été dites. Je suis particulièrement concernée par le CME, ma fille en ayant fait partie, et j'accompagnais également les cérémonies. Mais je pense effectivement que, et Monsieur, ce n'est pas par rapport au Souvenir Français, mais que ce budget, plutôt que des outils de communication, serait effectivement mieux investi autrement. C'est le côté casquettes, pin's, etc., je ne suis pas certaine du bien-fondé de la chose. Donc, en concertation avec mon groupe politique, nous en avons discuté et je m'abstiens.

Intervention de M. le Maire

Très bien. Stéphane.

Intervention de M. Stéphane GENIN

Je me suis peut-être mal exprimé, casquettes et pin's ce n'est pas la mairie, c'est vraiment l'association du Souvenir Français qui prend ça en charge, ce n'est pas du tout le budget communal.

Intervention de M. le Maire

Stéphane, tu confirmes que ça ne coûte rien à la Ville ? Le drapeau, oui, il y a juste le drapeau. Ce sont des symboles. Là, on parle quand même d'un budget de 300 €, c'est pas 30 000 €. Et toutes les actions que l'on mène à côté comme celles qui ont pu être dites par Stéphane ou par Tarik dans les écoles, dans les collèges, etc., ça ne coûte rien à la Ville, hormis du temps et de l'énergie.

Bon, on respecte votre choix de vous abstenir.

Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Votes pour :
LISTE « ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JEREMIE BREAUD »
M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, Mme Christiane RIVOIRE, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NEMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, Mme Elodie CHAZELLE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Laëtitia PEPINO, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU

LISTE « BRON EN COMMUN »
M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, M. Ledion LAKURIQI

LISTE « BRON INSOUMISE»
Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, Mme Dalila KAABECHE

Abstentions :
LISTE « BRON EN COMMUN »
Mme Manon DOYELLE

DÉLIBÉRATION N° 31 :

VIE ASSOCIATIVE
Attribution des subventions aux associations et aux organismes pour l'année 2026

RAPPORTEURE : MME LAURENCE MARTEL

Merci, Monsieur le Maire.

Pour rappel, la Ville de Bron apporte son soutien financier et logistique aux associations opérant sur son territoire, dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général et qui participent à son développement par la diversité des activités et projets proposés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter les montants de subventions au titre de l'année 2026, pour les associations qui sont listées dans le tableau transmis dans la délibération. Donc, avec l'accord de tout le monde, je ne vais pas reprendre toutes les associations.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des subventions au titre de l'année 2026 aux associations listées dans la délibération.

Intervention de M. le Maire

Monsieur BADARD.

Intervention de M. Patrice BADARD

J'ai une demande technique, je suis porteur d'un des projets dans le cadre de mes fonctions et de mon travail. Donc, je ne peux pas prendre part au vote. Est-ce que je reste ? Est-ce que je sors ?

Intervention de M. le Maire

Ça concerne le collège Théodore Monod et l'échange avec l'Allemagne, c'est ça ?

Intervention de M. Patrice BADARD

Exactement, c'est les 2 000 € sur l'échange franco-allemand.

Intervention de M. le Maire

Alors, est-ce que Monsieur BADARD peut voter sur tout, sauf sur ça ? Oui, je vous demanderai de sortir.

Intervention de M. Patrice BADARD

Donc je sors.

Mme Nadia DJELTI quitte également la salle.

Intervention de M. le Maire

Merci. Mais je vous mets pas à la porte.
Sinon, y a-t-il d'autres questions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée. Monsieur BADARD.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Ne prennent pas part au vote :
Mme Nadia DJELTI, M. Patrice BADARD

DÉLIBÉRATION N° 32 :

ENVIRONNEMENT
Subventions pour l'acquisition de dispositifs de récupération d'eau de pluie en 2026

RAPPORTEUR : M. HERVE THIBAUD

Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre de sa politique de transition environnementale et d'adaptation au changement climatique, la Ville de Bron souhaite reconduire pour la troisième année son dispositif d'aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie.

L'aide s'adresse aux particuliers résidant en habitat individuel ainsi qu'aux copropriétés. Les équipements doivent être neufs, d'une capacité minimale de 300 litres et destinés exclusivement à un usage extérieur.

Pour les particuliers, la subvention représente 50 % du coût d'achat, dans la limite de 50 €. Pour l'habitat collectif, l'aide peut atteindre 100 € ou 200 € selon la capacité des cuves, dans la limite de 4 dispositifs par copropriété.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la mise en place d'une subvention pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie pour l'année 2026,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions aux particuliers et aux copropriétés brondillantes répondant aux critères d'éligibilité et ayant fourni un dossier conforme.

Intervention de M. le Maire

Merci Hervé. Des questions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 33 :

HABITAT
Désignation des membres de la commission communale d'attribution des logements communaux

RAPPORTEURE : MME PATRICIA BENZEKRY

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération concerne la désignation des membres de la Commission communale d'attribution des logements communaux.

Cette commission a été mise en place lors du Conseil Municipal du 12 décembre 2024. Le fonctionnement a été approuvé par le Conseil Municipal du 13 février 2025.

Pour rappel, la Ville possède un parc de 30 logements situés dans le domaine public et de 33 logements dans le domaine privé, logements susceptibles d'être mis en location auprès de tiers.

Cette commission sera composée de la manière suivante : Monsieur le Maire, président de droit ou son représentant et 4 membres.

Sont candidats pour la majorité :

- Valérie BOULARD
- Marc DUBIEF
- Arielle HILLENMEYER

Intervention de M. le Maire

Ensuite, pour la liste « Bron insoumise » :

- Dalila KAABECHE
- Hélène QUINQUETON

Pour la liste « Gauche sociale, écologiste et citoyenne », je n'ai rien reçu.

Intervention de M. BADARD

Il y a une candidature, c'est la candidature de Monsieur LUKURIQI, s'il vous plaît.

Intervention de M. le Maire

Ok. On vote à main levée ? On est d'accord ?

Donc, qui vote pour la liste « Encore plus, et toujours mieux » ? Ok. Pour la liste « Bron insoumise » ? Pour la liste « gauche sociale, écologiste et citoyenne » ?

Donc, ça nous donne :

- 3 sièges pour la liste « Encore plus, et toujours mieux »,
- 1 siège pour la liste « Gauche sociale, écologique et citoyenne ».

C'est bien ça ? Parfait.

Pour information, pour le public, en fait nous avons décidé de créer cette commission lors du précédent mandat pour éviter toute suspicion dans les attributions des appartements gérés par la Ville. Et donc, nous avions fait le choix de proposer que l'opposition soit représentée lors du précédent mandat. Ça avait très bien fonctionné.

Sont désignés pour pour siéger à la Commission communale d'attribution des logements communaux :

- Valérie BOULARD
- Marc DUBIEF
- Arielle HILLENMEYER
- Ledion LAKURIQI

DÉLIBÉRATION N° 34 :

FONCIER
Désaffectation et déclassement d'une partie du terrain cadastré B 1151 situé avenue Ferdinand Buisson

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire.

C'est un dossier qu'on a déjà vu au mois de juin dernier devant ce Conseil qui a approuvé la cession auprès de l'Association Lyonnaise pour le Développement de l'Enseignement Catholique d'une parcelle de 2 000 m^2 située avenue Ferdinand Buisson avec le projet d'installer, et c'est une demande forte des Brondillants, une école privée sous contrat qui fera à peu près 1 500 $m^{2.}$

Donc là, on va procéder au déclassement du domaine public de la parcelle qui va être cédée puisqu'elle a été utilisée dans des temps très anciens comme terrain de sport par l'école Ferdinand Buisson, ce qui n'est plus le cas depuis plusieurs années.

Et donc, je vous demande :

- **DE PRENDRE ACTE** de cette désaffectation,

- **DE CONSTATER** le déclassement du domaine public de la partie de parcelle cadastrée B 1151, appartenant à la Commune, sise avenue Ferdinand Buisson.

Et bien sûr, comme vous l'avez demandé, il y a un plan qui est annexé à la délibération.

Intervention de M. le Maire

Merci. Des questions ? Madame CONCHONNET, Monsieur LAKURIQI.

Madame CONCHONNET.

Intervention de Mme Aline CONCHONNET

Nous allons voter contre cette proposition. Il est inacceptable que Bron brade son patrimoine public au profit de l'école privée. Cette parcelle pourrait être tout à fait utilisée pour autre chose, comme un espace vert, un jardin partagé, qui permettraient d'augmenter la végétalisation de la Ville à l'heure du changement climatique.

Alors que l'école publique est confrontée au sous-financement, l'école privée se gave déjà d'argent public. Le rapport parlementaire de Paul Vannier et Christopher Weissberg, datant de 2024, le montre. L'école privée a échappé pendant des années à tout contrôle de l'État, au nom d'un mot d'ordre, celui d'éviter la guerre scolaire. Comme l'ont démontré les scandales au lycée Stanislas à Notre-Dame de Bétharram et bien d'autres, le privé a vécu des décennies d'omerta et d'absence de contrôle étatique. Le financement public des établissements privés est estimé à 10 à 12 milliards d'euros par an. Pendant ce temps, de nombreuses écoles publiques demandent aux parents d'élèves d'amener des ventilateurs pour faire face à la canicule.

L'école privée crée un système de ségrégation scolaire sous perfusion d'argent public. Le privé est financé à hauteur de 75 % par l'argent public. Si nous regardons l'indice de positionnement social de ces établissements, nous constatons qu'en 2021, la part d'élèves venant de familles très favorisées était de 40,2 %. Le public scolarise trois fois plus d'élèves boursiers que le privé.

Depuis de très nombreuses années, un travail est engagé sur la mixité scolaire à Bron. L'implantation de cette école privée à proximité du quartier populaire de Terraillon détruirait tout ce travail. Ce séparatisme scolaire est inacceptable. Il s'oppose à l'idéal d'émancipation, de mixité, de laïcité et de vivre ensemble que l'école doit promouvoir.

Face à cette logique, nous affirmons haut et fort : l'argent public doit aller à l'école publique laïque. Le patrimoine communal ne doit pas être bradé au profit d'une école privée qui ne fera qu'aggraver les inégalités entre les écoles et les élèves. Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci. Monsieur LAKURIQI.

Intervention de M. Ledion LAKURIQI

Merci, Monsieur le Maire.

Pour cette date d'anniversaire, et Monsieur DUBIEF l'a rappelé, sur une délibération qui était prise également l'an dernier et dont l'opposition d'alors vous avait alerté sur la nécessité de désaffecter également ce terrain, vous ne proposez non plus la désaffectation de ce foncier mais la désaffection vis-à-vis de l'école publique.

Tout d'abord, si la délibération porte sur un point urbanistique, elle concerne moins le terrain que sa destination. C'est d'ailleurs à se demander si le portage de cette délibération par Monsieur DUBIEF et non par l'adjoint à l'Education et à l'Urbanisme, traduit une réticence, voire un malaise sur ce projet au sein même de votre majorité. Il faut néanmoins reconnaître une certaine constance, car en 2022, c'était Marc DUBIEF lui-même qui posait fièrement pendant que l'adjoint à l'Education d'alors, pour ne pas le citer, François-Xavier PENICAUD, jouait les photographes.

Si tout cela peut paraître anecdotique, il en ressort depuis 2022 une conception assez nette de défiance à l'égard de l'école publique. Par votre idéologie, vous vous adressez à un électorat, servant ainsi l'intérêt politique au détriment de l'intérêt général. Vous préférez parler, je cite votre réponse du 23 juin 2025, de « l'offre éducative » comme si l'éducation était à vendre, et vous vous comportez ainsi comme un VRP du système éducatif privé. Lorsqu'on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage. Lorsqu'on veut affaiblir l'école publique, en l'occurrence, on dit qu'elle est faible sans se préoccuper de contribuer à donner les moyens pour participer à sa consolidation. C'est un choix idéologique que de privilégier l'enseignement privé en dégradant encore plus et toujours mieux l'école publique. C'est ce qui colle par ailleurs à votre slogan. C'est aussi le choix de reproduire des inégalités. Et il faut aujourd'hui dénoncer cette résignation et cette espèce de consensus implicite qui règne au détriment de l'école publique tandis que vous financerez d'année en année l'école privée.

L'école publique n'est pas un service public comme les autres. C'est le socle de notre République et un bien commun précieux. L'école de la République c'est le lieu où se bâtit l'avenir de notre société, le lieu où les enfants se rencontrent, se mélangent, échangent, et où la mixité sous toutes ses formes se cultive et où le vivre ensemble de demain peut se construire. Nous voulons une école dans laquelle chaque enfant, quel qu'il soit, quelles que soient ses origines, son histoire, ses besoins, ses trajectoires, trouve sa place et réussisse. Nous ne sommes pas pour autant, à ce titre, dogmatiques. Nous pensons que la possibilité de diversifier les enseignements est possible. Or, il convient d'ouvrir ce champ du privé à l'issue de l'enseignement secondaire, là où les orientations professionnelles se précisent et que certains profils trouvent dans le privé des enseignements qui ne sont pas dispensés dans la sphère publique et dont le coût de l'enseignement n'est pas porté par le contribuable mais par le bénéficiaire.

Vous l'aurez compris, ce que nous souhaitons c'est que chaque enfant dispose des mêmes acquis et des mêmes conditions d'enseignement, quelle que soit sa condition familiale, et que la puissance publique, à travers les villes, puisse consacrer ses financements au patrimoine de ceux qui n'en ont pas, au service public.

Enfin, et je conclurai en paraphrasant Hugo : « *je veux que la République ait deux noms : qu'elle s'appelle Liberté et qu'elle s'appelle chose publique* ».

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci beaucoup. Moi, je me rappelle surtout, comme beaucoup ici, il y a un an, lors de la précédente délibération sur le sujet, une élue qui faisait partie de votre groupe, je crois que c'était une élue, en tout cas c'était un élu ou une

élue écologiste qui appartenait à votre groupe, qui disait quasiment mot pour mot : « certains d'entre nous… » donc certains élus du groupe socialiste, écolo-communiste, « … nous avons nos enfants dans le privé, mais nous sommes tous collégialement contre le projet ». Donc, en fait, l'école privée pour vos enfants, oui, mais pas pour ceux des autres. Donc là aussi, et on a déjà eu l'occasion d'en parler en aparté, il y a quand même une sacrée belle hypocrisie.

Quand vous dites, Madame CONCHONNET, qu'on brade, vous ne pouvez pas dire ça. On l'a vendu au prix des domaines. En plus, on n'a pas vendu tout le terrain, on a juste vendu une petite partie du terrain. Nous, on n'est pas là pour refaire le match école privée/école publique. Simplement, c'est qu'il y a 400 enfants qui, tous les jours, quittent Bron pour aller dans l'enseignement privé. C'est pas moi qui l'invente, c'est une réalité. Et là, c'est pas comme si on implantait une cinquième ou une dixième école privée, il n'y en avait pas jusqu'à maintenant, là aussi, je pense, pour des raisons idéologiques, et peut-être, et peut-être à l'époque, vous le savez très bien Ledion, pour des raisons aussi purement politiques.

Je vous rappelle également que le premier budget de la Ville est consacré à l'éducation. Non mais, vous pouvez vous exprimer, hurler en disant qu'on ne fait rien, mais c'est une réalité. On n'a jamais autant investi depuis 2020 dans nos écoles. Pourquoi ? Parce qu'on a récupéré, et là je regarde les différents adjoints concernés, on a récupéré notamment un patrimoine totalement délabré pour la plupart des écoles. On investit également en soutenant les associations de parents d'élèves. On a construit une école lors du précédent mandat, on va en construire une autre lors du mandat qui s'ouvre.

Et puis, je pense qu'en fait, il y a une méconnaissance totale de l'école privée en France en 2026, qui n'est plus l'école privée d'il y a 50 ou 60 ans. Dans les écoles privées en France en 2026, il y a une vraie mixité. Parce qu'on comprend tous ce que vous voulez dire, que c'est réservé aux petits fils de bourgeois des quartiers riches. C'est absolument pas ça en 2026. Et je pense que vous serez surpris de voir l'origine des enfants qui seront scolarisés à la rentrée, normalement en 2028, dans cette école Pierre Termier.

Et puis, vous savez, il ne faut jamais parler au nom des électeurs. Les électeurs ont fait un choix, et je pense que c'est la meilleure des réponses, j'allais dire les 15 et 22 mars, mais non, le 15 mars dernier, et même dans les quartiers populaires, comme vous dites, et moi j'aime pas quand on classifie quartiers populaires versus les quartiers non populaires, mais même dans les quartiers auxquels vous faisiez allusion, Madame CONCHONNET, les électeurs nous ont mis devant, et ils savaient bien qu'on portait ce projet-là. Je pense que, vous savez, les électeurs, quel que soit le quartier, eux savent ce dont ils ont besoin et ce qu'ils espèrent pour leurs enfants. Je ne vais pas être plus long. Bon, de toute façon, c'est sans surprise. Est-ce que Tarik, Marc ou Pascal, vous voulez rajouter quelque chose ?

Intervention de M. Marc DUBIEF

Juste un mot. Le mot ségrégation, je pense que les 400 enfants brondillants et leurs familles seront ravis de l'entendre. Vous avez mentionné un chiffre qui est vrai, c'est que 40 % des familles qui fréquentent les établissements privés sont favorisées, mais ça veut dire aussi que 60 % ne le sont pas. Et en fait, ce qui se passe dans les établissements privés, c'est qu'il y a de la péréquation tarifaire, c'est-à-dire que les 60 % permettent aux 40 %, par leur contribution, d'aller à l'école privée, et c'est un choix positif des parents. J'y reviens dans un instant.

Deuxième point, dès lors qu'il y a des ouvertures de classes dans le privé, ça se fait nationalement à moyens constants, il n'y a pas plus d'argent qui est investi, ça veut dire qu'il y a des classes qui ferment ailleurs, et que le recteur de l'enseignement public à Lyon a pensé que c'était important pour Bron, puisqu'il a eu son mot à dire dans cette installation. Voilà, donc ça, c'est le deuxième point.

Et le troisième point, moi, je vous le dis franchement, vous jouez contre votre camp, vous jouez contre vos électeurs. C'est les premiers à demander cette école privée parce certains souhaitent, et je sais que j'en ai rencontré plusieurs en audiences logement, donc des gens qui vivent dans le parc social, je regarde Patricia, et qui se saignent pour permettre à leurs enfants de fréquenter l'école privée. Donc, je ne comprends pas que vous jouiez ainsi contre votre camp et ça me met vraiment en colère.

Intervention de M. le Maire

Tarik.

Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI

Je pense que l'essentiel a été dit. Il faut quand même rappeler certaines choses. Il y a un mot qui est important pour tous, c'est la liberté. C'est-à-dire que la liberté de choix, je pense que c'est quelque chose d'important et qu'on n'est pas là pour favoriser l'un ou l'autre. Certains font un choix, vont dans le public ou vont dans le privé. Et je pense que la liberté de choix, ça reste une notion qui est importante et qu'il faut défendre collectivement.

La deuxième chose, le Maire l'a dit, et Marc aussi, je pense que vous allez être très surpris, encore pas plus tard que la semaine dernière, lors des différentes fêtes d'écoles où je vais, la sociologie des gens qui me demandent quand va ouvrir cette école privée, Pierre Cot, Jean Moulin. Et encore la semaine dernière, on pourra les appeler ensemble, si vous voulez, il y a encore deux enseignants de la Commune qui m'ont demandé quand va ouvrir cette école privée. Donc, à un moment donné, je pense que ce projet n'était pas secret défense, je pense qu'il a été débattu l'année dernière, il était dans le programme également, et que si les Brondillants ne voulaient pas de cette école privée, ils se seraient exprimés et auraient voté en conséquence. Ce n'est pas le cas. Et je tenais également à souligner parce que, à vous entendre, on va totalement prendre en compte le terrain, je crois que c'est un quart de la surface qui va être utilisé sur ce terrain. Vous parliez des jardins, si vous traversez la rue, vous allez rue de la Pagère, il y a les jardins qui sont utilisés par les écoles, notamment. Donc ne vous inquiétez pas, tout est pris en compte.

Et enfin, le Maire l'a dit, effectivement, mais ça nécessite d'être rappelé à chaque Conseil, le plus gros budget de la Ville c'est le budget de l'éducation. Et le plus gros investissement qui n'a jamais été fait dans l'éducation au dernier mandat, c'est l'éducation. Eh bien, je pense que je n'ai rien à rajouter sur le sujet. Merci.

Intervention de M. le Maire

Pascal.

Intervention de M. Pascal MIRALLES-FOMINE

Je voulais juste rajouter une chose. Je connais bien une école qui s'appelle Saint-Charles à Rillieux, qui est à deux pas de la ZUP de Rillieux, et qui accueille vraiment tous les publics. Je vous invite à aller à une rentrée scolaire dans ce groupe scolaire, et vous allez voir à quel point la diversité est très présente. Je voulais vous dire que cette école va de la maternelle jusqu'au Bac, y compris Bac général et Bac pro, donc toutes les chances sont données à ces élèves, que les effectifs augmentent sans arrêt, au point qu'aujourd'hui, ce qui n'est pas vrai dans le public, mais on a des classes de sixième à 32 élèves par classe parce que les effectifs dans le privé augmentent, en tout cas, il y a beaucoup de demandes. Ce qui justifierait peut-être qu'il y a effectivement quelque chose qui ne va pas, d'ailleurs, la question est à se poser.

Une autre chose aussi est à dire, et ça, je ne sais pas si vous avez bien compris ce qu'a dit Marc, c'est que vous pouvez pas créer une classe dans une école privée si vous ne prenez pas du temps à une autre école privée. C'est-à-dire que le temps qu'on prendra pour cette école privée à Bron sera pris sur des disparitions d'heures dans d'autres écoles ailleurs. On ne peut pas faire autrement. Il n'y a pas de quota supplémentaire qui est attribué au privé. Voilà.

Intervention de M. le Maire

Merci. On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Votes pour :
LISTE « ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JEREMIE BREAUD »
M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, Mme Christiane RIVOIRE, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NEMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric

RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, Mme Elodie CHAZELLE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU

Votes contre :
LISTE « BRON EN COMMUN »
M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI

LISTE « BRON INSOUMISE»
Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, Mme Dalila KAABECHE

Intervention de M. le Maire

Délibération suivante, Marc, très belle délibération avec la mise en place d'un dispositif pour nos agents avec l'attribution tant attendue des titres restaurant.

DÉLIBÉRATION N° 35 :

PERSONNEL
Mise en place d'un dispositif d'action sociale - Attribution des titres restaurant

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire.

J'espère que ce sera plus consensuel. C'était quelque chose qui était très attendu depuis 20 ans, je pense, à la Ville de Bron, on met en place ce dispositif d'attribution de titres restaurant, après un avis favorable du CST et des échanges nourris avec les organisations syndicales de la Ville, que je remercie également pour la qualité des échanges.

Ça va représenter pour les agents de la Ville de Bron à peu près 2 % d'augmentation de pouvoir d'achat. 2 % c'est autant que ce qu'on a fait quand on a mis en place, en début de mandat, ce qui aurait été possible de faire bien avant, le nouveau régime indemnitaire, dit RIFSEEP, donc c'est une somme d'un demi-million qui sera consacrée au pouvoir d'achat de nos agents, et puis, il faut se le dire, à l'attractivité de nos métiers parce qu'on a besoin de recruter des talents dans la fonction publique territoriale.

Et donc, je suis vraiment enchanté de vous présenter cette délibération pour une mise en œuvre au 1er janvier 2027 pour les agents de la Ville de Bron qui seront concernés.

Je vous demande donc :

- **D'APPROUVER** cette mise en place au 1er janvier 2027,

- **D'APPROUVER** l'élargissement de l'objet du groupement de commande permanent avec le Centre Communal d'Action Sociale,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de cette décision.

Intervention de M. le Maire

Merci Marc. Des questions ? Monsieur BADARD, Madame KAABECHE.

Monsieur BADARD, c'est à vous.

Intervention de M. Patrice BADARD

Merci, Monsieur le Maire.

Une intervention rapide. Au moment où le Conseil Municipal va voter une délibération sur l'attribution des titres restaurant, et bien évidemment notre groupe votera pour, cela va de soi, nous souhaitons rendre un hommage sincère et chaleureux à l'ensemble du personnel municipal dont l'engagement quotidien, le dévouement, le professionnalisme et le sens du service public sont les piliers qui permettent à notre commune de fonctionner harmonieusement, que ce soit dans les services administratifs, techniques, sociaux ou culturels. Le personnel municipal contribue à garantir et à améliorer la qualité de vie de nos concitoyens. Leur travail, souvent discret mais essentiel, mérite toute notre reconnaissance et notre gratitude.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci. Madame KAABECHE.

Intervention de Mme Dalila KAABECHE

Monsieur DUBIEF, nous saluons la mise en place de ce dispositif et la revalorisation obtenue de 5 à 6 € après le dialogue des organisations syndicales. C'est une preuve que la concertation fait bouger les lignes.

Nous souhaitons toutefois vous interroger sur quelle base comparative ce montant de 6 € et la clé de 50-50 ont-ils été fixés ? La Ville de Lyon est à 8,50 € et plusieurs communes voisines de taille comparable retiennent aujourd'hui des montants sensiblement supérieurs et la participation de la Ville est en majorité de 60 %. Pourquoi Bron se positionne-t-elle en retrait de ces standards métropolitains ? Une clause de revoyure est-elle envisagée pour faire progresser ce montant à court terme ?

Nous voterons cette délibération. Nous souhaitons un engagement clair à aller plus loin. Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Madame KAABECHE, cette attribution de ticket restaurant est attendue depuis des années, voire même des décennies. Et j'ai une pensée émue pour Christine THIBAULT des Finances, qui est partie à la retraite il y a un an et qui avait à peu près 40 ans de boutique, comme on dit, à la Ville de Bron, et elle attendait ça depuis 40 ans. Là, on l'a dit, Marc DUBIEF l'a très bien expliqué, c'est une première, il n'y en avait pas jusqu'à maintenant. La valeur faciale de 6 € c'est un début. Les agents, on leur a très bien expliqué que, possiblement, cette valeur-là pourrait être augmentée, mais il faut bien commencer quelque part. Vous me parliez de la Ville de Lyon, ça doit faire au moins 30 ans qu'ils ont leurs tickets restaurant, et ils ont effectivement augmenté les impôts. Vous prenez chaque fois des Villes où ils augmentent les impôts. Donc moi, avec les augmentations d'impôts, je peux faire tout ce que vous voulez. Et je pense que, dans 30 ans, la valeur faciale du ticket restaurant de Bron sera plus importante que les 8,50 € de vos amis lyonnais.

Je voudrais dire aussi, et je rejoins Monsieur BADARD, j'ai remercié publiquement les syndicats pas plus tard que la semaine dernière au nom de toute l'équipe municipale pour leur engagement loyal, et je leur ai dit que si nous avons été élus dès le premier tour, c'est en grande partie aussi grâce à eux puisque si ce sont les élus qui donnent un cap, une impulsion, ce sont les agents qui mettent en place les différentes politiques. Et on s'est félicité que, lors du précédent mandat, zéro grève locale n'a eu lieu sur la Ville de Bron. Donc, il y a un climat social à Bron, qui est, on va le dire, positif, voire même très positif avec la très grande majorité des organisations, en tout cas avec toutes les organisations qui sont représentées. Et pourquoi ? Parce que depuis qu'on est là, on a mis en place le RIFSEEP dès 2020-2021, alors que ça aurait dû être fait depuis très longtemps. Et on comprend pourquoi ça n'a pas été fait avant. On a été aussi l'une des rares villes à avoir accordé la prime Macron. Là, on leur accorde les tickets restaurant, ils le demandaient depuis 30 ou 40 ans. Je signale juste que nous sommes là que depuis 6 ans. Donc, ça se passe plutôt très bien avec les syndicats parce qu'il y a un vrai dialogue et il y a une vraie relation de confiance parce qu'ils ont compris que l'engagement syndical, c'est la défense de l'intérêt général, ce n'est ni une aventure individuelle, ni même une entreprise familiale. En tout cas, moi aussi je vous rejoins, Monsieur BADARD, c'est l'occasion de remercier l'ensemble des agents, et je remercie aussi le travail qui est fait à la fois par Marc en tant qu'adjoint aux Ressources humaines, et plus largement par tous les élus dans leurs relations qu'ils peuvent avoir avec les agents.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 36 :

PERSONNEL
Tableau des emplois - Modifications

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Comme chaque année, on passe le tableau des emplois.

Les modifications ont été commentées et précisées en commission.

Je vous propose très simplement :

- **D'APPROUVER** le tableau des emplois tel qu'il est proposé dans cette délibération.

Intervention de M. le Maire

Merci. Des questions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 37 :

ENVIRONNEMENT
Attribution d'une subvention à la Fédération Française de l'Aéronautique pour soutenir l'exploitation d'un avion électrique pour l'apprentissage du pilotage sur l'aéroport Lyon-Bron

RAPPORTEUR : M. HERVE THIBAUD

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'attribuer une subvention à la Fédération Française d'Aéronautique pour financer l'exploitation d'un avion électrique sur l'aéroport de Lyon-Bron.

C'est dans le cadre de la charte environnement 2022-2027 que les communes riveraines, donc Bron, Chassieu, Saint-Priest et Décines, se sont engagées à réduire les nuisances sonores liées aux tours de pistes d'entraînement. L'avion électrique est la réponse concrète qui a été apportée. Cet avion vole sans émission de CO2 dans un quasi-silence, avec une autonomie d'environ 45 minutes, ce qui le destine principalement à la formation initiale des pilotes, ce qui créer aujourd'hui le plus de nuisances sonores.

Le financement sur 3 ans s'élève à 116 385 €, et il se répartit ainsi : 45 000 € de l'Académie Aéronautique Auvergne Rhône-Alpes, 13 500 € par commune, soit 54 000 € au total, et 17 385 € du Centre Interclub Lyon-Bron.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention de 4 500 € au bénéfice de la Fédération Française d'Aéronautique au titre de l'exercice 2026. Cette aide sera reconduite dans les mêmes termes sur les exercices 2027 et 2028,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le projet de convention annexé.

Intervention de M. le Maire

Merci Hervé. Des questions ? Madame DOYELLE, Monsieur LAKURIQI.

Madame DOYELLE.

Intervention de Mme Manon DOYELLE

Merci. Alors, au vu de la nature de cette délibération, et pour couper court aux critiques que je sens venir étant chez les écologistes, je vais expliquer ma position, et mon vote qui va être différencié du reste de mon groupe.

Pour des raisons environnementales, nous sommes évidemment en faveur de la décarbonation de ce secteur et de la réduction de l'usage des énergies fossiles, donc pour utiliser des avions à énergie électrique. Pour des raisons de santé et de qualité de vie des riverains, nous sommes évidemment pour la réduction des nuisances sonores avec un avion considéré comme étant plus silencieux. Mais personne ne peut nier, et encore moins aujourd'hui en pleine seconde canicule avant même l'été, l'importance et l'urgence de réduire les effets néfastes de l'aviation et donc de réduire l'aviation. L'argument dans la délibération de la promotion, je cite : « de l'aviation légère plus vertueuse » ne nous semble absolument pas prioritaire dans ce contexte. L'argument avancé pour la reconduite de cette subvention qui est conséquente, de 4 500 € triennaux, est que la charte de l'aéroport impose des restrictions aux usagers afin de réduire les nuisances et donc oblige la Fédération d'aviation à louer un avion dit silencieux à une entreprise privée.

La société Aéroports de Lyon et la Fédération Française d'Aéronautique devraient avoir les finances suffisamment solides pour louer cet avion à hauteur de 38 000 € annuels. C'est à eux, pour faire perdurer leur activité, d'engager des investissements pour financer l'évolution nécessaire de leur pratique commerciale.

Alors que cette location est depuis trois ans totalement subventionnée par des fonds publics, aider au lancement et accompagner le changement, oui, mais reconduire cette subvention, non, surtout quand c'est en demande, pour ne pas augmenter le tarif des formations.

Pour éviter une critique sur l'absence du soutien au secteur économique, je fais un aparté. Je dirige une structure de mécénat d'entreprise majoritairement abondée par une entreprise de transport et de logistique. Par nécessité d'adaptation, cette entreprise finance elle-même, souvent au prix de grands sacrifices, ses nouveaux poids lourds électriques sans demander une subvention à la commune d'implantation. Pourtant, les riverains pourraient aussi trouver à redire sur la pollution qui est rejetée.

Alors, comme vous l'avez dit, Monsieur DUBIEF, l'État fait les poches des communes. Aussi, cette subvention publique de 13 500 €, donc bien plus que 300 € cette fois, et sans augmentation d'impôt, serait peut-être plus utile pour aider par exemple les élèves et les agents à supporter les chaleurs actuelles dans les bâtiments municipaux ou bien à faire de la sensibilisation et de l'accompagnement au changement auprès des citoyens. Beaucoup d'idées. Mais en tout état de cause, ce n'est pas aux riverains de supporter, en plus des nuisances sonores, le coût financier de cet avion qui sera au profit d'un nombre très restreint d'utilisateurs.

Si nous avions sur notre territoire une usine de produits chimiques qui ne voudrait pas, pour ne pas augmenter ses tarifs de vente, se soumettre à ses obligations de traitement de rejet des déchets polluants dans l'environnement, au détriment de la santé et de l'attractivité de notre territoire, devrions-nous aussi lui attribuer une subvention pour que l'entreprise accepte de se mettre en règle grâce à un financement public ? Côté bénéfices, l'amélioration acoustique de la location de cet avion sur les nuisances sonores est d'ailleurs relative puisqu'elle relève davantage de la réduction de l'aviation d'affaires sur l'aérodrome de Bron.

Vous nous dites régulièrement que la commune s'engage déjà beaucoup en faveur de l'environnement. Elle n'a donc sans doute pas besoin de la valorisation de ses actions par l'attribution de subventions présentées là aussi dans la délibération comme, je cite : « un outil de communication pour les communes riveraines dans le cadre de leur politique environnementale ».

S'agissant d'une subvention qui concerne trois villes de la circonscription Porte des Alpes et Décines, au regard de l'ambivalence de cette subvention, en cohérence avec les élus qui m'ont précédée et en concertation avec ceux des autres communes concernées qui doivent aussi voter la reconduite de cette subvention, je m'abstiendrai, encore une fois, non pas pour l'intérêt de la réduction du bruit, mais parce que je pense, tout comme mes camarades élus de Décines et Saint-Priest, que ce n’est pas aux communes de financer un tel dispositif.

Intervention de M. le Maire

Merci. Monsieur LAKURIQI.

Intervention de M. Ledion LAKURIQI

Merci, Monsieur le Maire.

En fait, ce sera une explication de vote. Si nous partageons en partie les réserves émises par Manon DOYELLE, nous avons néanmoins, au sein de notre groupe, une vision plus nuancée sur la lecture de cette délibération qui a également été soumise au vote lors d'un Conseil Municipal en 2023.

Nous connaissons, et vous l'avez rappelé lors de la présentation, la problématique relative au bruit. C'est une problématique qui concerne non seulement les Brondillants, mais qui est beaucoup plus large, et Manon l'a rappelé aussi, au niveau de Porte des Alpes, et qu'à ce titre, le travail engagé pour la réduction tant du bruit que des émissions de CO2 ne peut qu'être favorablement accueilli.

Et par conséquent, dans la continuité et en cohérence avec la position prise par les élus socialistes en 2023, une partie de notre groupe votera favorablement cette délibération.

Intervention de M. le Maire

Je vous remercie, Ledion, de votre pragmatisme. Je vais raconter une anecdote. Septembre-octobre 2020, je rencontre pour la première fois le président Bruno BERNARD, président de l'époque de la Métropole de Lyon, je crois que vous étiez avec moi, Monsieur CHAPT. C'était la première rencontre officielle, j'étais dans son bureau, on est arrivés avec une liste de courses, en tout cas une liste de sujets qui nous semblaient importants. Et parmi la trentaine de points, il y avait le devenir de l'aéroport de Bron. Et là, il a coupé court en disant : « mais de toute façon, cet aéroport de riches et de jets privés, je vais m'en débarrasser durant le mandat. » Bon. On n'a pas insisté, sachant qu'il y a quand même une concession qui nous emmène jusqu'au moins au-delà des années 2035-2040, ce que ne savait pas Monsieur BERNARD. Et je pense que ce que vous ne savez pas, Madame DOYELLE, c'est que sur l'aéroport de Bron, l'aviation d'affaires permet aux entreprises de venir s'implanter, parce qu'il y a des chefs d'entreprises qui disent : « demain, si vous fermez l'aéroport, on ferme boutique et on délocalise. » Et parmi ces entreprises-là, il y a des travailleurs et des travailleuses, je parle comme vous, Madame QUINQUETON, qui habitent Bron. Et donc, le pourcentage d'aviation d'affaires c'est 17 %. Le reste, c'est soit la sécurité civile, vous avez la Gendarmerie qui a des hélicoptères, vous avez aussi le SMUR, et je le souhaite à personne, mais si quelqu'un de notre famille à un moment a besoin d'être transporté en hélicoptère de toute urgence, on sera bien contents d'avoir ces hélicoptères-là à 5 minutes de chez nous. Et puis le gros du morceau, je sais pas si c'est le bon terme, mais ce sont les avions-écoles qui ont un vrai intérêt d'apprentissage et d'enseignement. Alors oui, effectivement, il y a des progrès qui doivent être faits.

On est allés avec Michel ARACIL, il y a deux ou trois semaines, au salon Air Expo. Je vous invite vraiment à y aller, et l'an prochain on pourra faire une sortie tous ensemble, vous verrez que l'industrie aéronautique est en pleine mutation et on n'est plus dans l'industrie aéronautique d'il y a 20 ou 30 ans. Je crois, si j'ai bien suivi le Conseil de la Métropole de lundi, que vous avez été nommée dans un organisme, la Commission environnementale Lyon-Bron, et vous vous apercevrez de tous les efforts qui ont été consentis et surtout les progrès et les progrès qui sont à venir. Est-ce que c'est parfait ? Bien évidemment que non. Est-ce que cet avion électrique va changer quelque chose ? Non. Mais c'est un symbole, c'est aussi l'idée de dire : « les villes, faites des efforts, mutez, changez les avions, et comme ça, les collectivités, on vous soutient. »

Là aussi, on parle pas d'un budget considérable, Madame DOYELLE. Mais en tout cas, j'entends ce que vous dites, c'est sans surprise, mais j'apprécie, et je pense que tout le monde a apprécié le pragmatisme de votre collègue. Et ça montre aussi que c'est bien, finalement, le temps de partage des prises de parole au sein d'un même groupe, parce qu'on voit bien dans votre groupe que l'unité n'est pas toujours là.

On passe au vote. Qui vote contre ? Non, non, c'est bon, Madame. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Très bien. Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Votes pour :
LISTE « ENCORE + TOUJOURS MIEUX AVEC JEREMIE BREAUD »
M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, Mme Christiane RIVOIRE, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NEMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, Mme Elodie CHAZELLE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU

M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, , M. Ledion LAKURIQI

Abstentions :
LISTE « BRON EN COMMUN »
Mme Manon DOYELLE

LISTE « BRON INSOUMISE»
Mme Aline CONCHONNET, Mme Hélène QUINQUETON, Mme Dalila KAABECHE

DÉLIBÉRATION N° 38 :

VIE DE LA COMMUNE
Parrainage de 4 ceps de vigne dans le cadre du 150ème anniversaire du Vinatier - Psychiatrie universitaire Lyon Métropole

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

Merci, Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs.

Le Vinatier est le 2ème établissement de psychiatrie en France : 3 000 salariés, 31 000 patients par an, et le 3ème parc de la Métropole de Lyon avec ses 73 hectares.

Celui-ci fête cette année ses 150 ans et développe pour cette occasion diverses actions.

La Ville de Bron souhaite s'associer aux temps forts de cette célébration, qui s'étendra de juin à décembre 2026, en soutenant le projet de création d'un « jardin des Vignes ».

Ces vignes, qui ont donné leur nom au Vinatier, ont en effet disparu depuis quelques années et l'hôpital souhaite les replanter, dans le cadre de son projet de jardins thérapeutiques. L'inauguration aura lieu le 7 juillet en début d'après-midi.

Il est proposé de soutenir cette action qui permettra l'achat de mobilier extérieur et de nouvelles plantations, en parrainant 4 ceps de vigne à 250 € le pied, soit un total de 1 000 € à verser en une seule fois cette année uniquement.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le parrainage des 4 ceps de vigne pour les 150 ans du Vinatier par le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 €.

Intervention de M. le Maire

Merci Pascal. Y a-t-il des questions ? Madame QUINQUETON.

Intervention de Mme Hélène QUINQUETON

Monsieur le Maire, Monsieur MIRALLES-FOMINE.

Nous voterons bien entendu pour cette délibération qui vient subventionner des ceps de vigne dans l'enceinte du Vinatier.

Juste se dire que la psychiatrie en France, elle a besoin bien plus que de ceps de vigne, ou en tout cas, bien plus de ceps de vigne dans ce cas-là que ce qu'on peut subventionner à Bron.

Combien de ceps de vigne l'État a-t-il coupé ces dix dernières années dans le budget des hôpitaux psychiatriques ? Alors, j'ai fait un rapide calcul sur la base des coupes dans le budget de la santé de cette année…

Intervention de M. le Maire

Madame QUINQUETON, pardon, on ne fait pas du national, vous connaissez le règlement. Enfin, allez, 30 secondes, concluez ! Je devrais pas dire ça, parce que vous allez dire que je vous coupe la parole et que je vous baîllonne, non mais, s'il vous plaît…

Intervention de Mme Hélène QUINQUETON

Vous venez de me recouper la parole, c'est dommage !

Intervention de M. le Maire

Bon, allez-y ! Mais soyez vraiment en lien avec le sujet du parrainage, on n'est pas là pour refaire l'histoire de la santé mentale ou de la psychiatrie en France.

Intervention de Mme Hélène QUINQUETON

Qui est quand même dans le titre de la délibération. Merci. Donc, 7 milliards d'euros, ça représenterait à peu près 28 millions de ceps de vigne. Donc moi, la question que je pose, c'est combien de ceps de vigne pour retrouver des urgences psychiatriques au-delà de 11 lits, des urgences dans lesquelles on n'est pas poussé vers la sortie avec un cachet, des urgences qui n'en fabriquent pas d'autres ?

La santé mentale est un enjeu central, notamment depuis les crises qui découlent du Covid-19, vous en parliez Monsieur DUBIEF, et qui sont aggravées par les politiques menées par Monsieur MACRON et ses alliés à la droite et l'extrême droite qui votent avec lui les budgets de fonctionnement qui font que ça ne fonctionne plus.

L'hôpital public, psychiatrique, cardio, neuro, mère-enfant, etc., cela fait partie de notre patrimoine brondillant. On en parlait encore la semaine dernière avec une infirmière retraitée, ça c'est notre anecdote à nous, qui habite aux Genêts, parce que les hôpitaux c'était son travail.

Je nous souhaite de pouvoir faire encore mieux pour l'hôpital parce que son histoire et celle de notre Ville sont liées.

Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci. On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Je tiens à remercier le public qui est venu ce soir, également l'ensemble des agents pour la préparation de ce Conseil.

Je vous souhaite une excellente fin de soirée, et puis un bel été pour celles et ceux que je ne verrai pas.

Merci à vous.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

La séance est levée à 20h00.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUIN 2026

Président de séance, ***Secrétaire de séance,***





Jérémie BREAUD *Kossi Eric AHIALEY*